

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS:           Mme CLAUDETTE JOURNAULT, présidente  
  Mme LOUISE BOUCHER, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET  
D'AGRANDISSEMENT DU LIEU  
D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE DE SAINTE-SOPHIE**

**DEUXIÈME PARTIE**

VOLUME 2

Séance tenue le 14 janvier 2004, 13 h  
Club Optimiste  
2181, rue de l'Hôtel de Ville  
Sainte-Sophie

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 14 JANVIER 2004 .....	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE .....	1
LA PRÉSIDENTE: .....	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
ÉCOLE JEAN-MOREAU	
VICTOR DESCÔTEAUX, VALÉRIE GAUTHIER, VANESSA MEILLEUR, IAN-XAVIER QUIRION DESJARDINS.....	2
ÉCOLE DU JOLI-BOIS	
ALEXANDRA BRUNET, VINCENT DÉRY, JESSIKA OUMET, PATRICK VALIQUETTE ANDRÉE-ANNE VINCENT .....	9
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DES LAURENTIDES	
JACQUES RUELLAND .....	15
BRUNO CLOUTIER .....	22
REPRISE DE LA SÉANCE .....	36
GINETTE BESSETTE .....	36
SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA	
RÉJEAN GRAVEL.....	42
ÉRIK STUYCK.....	47
COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE DE LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD	
MARC AUBIN .....	51
DROIT DE RECTIFICATION	
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE : ANDRÉ CHARRON.....	68

## MOT DE LA PRÉSIDENTE

### LA PRÉSIDENTE :

5            Bienvenue à cette séance d'audience publique du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, communément appelé le BAPE.

10           Comme vous le savez, le Québec s'est doté, depuis 25 ans déjà, d'une approche de participation du public, ce qu'on appelle la démocratie participative. Souvent, le Québec est cité à travers le monde pour avoir créé le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, pour faire en sorte que tous les citoyens du Québec puissent s'exprimer sur leur vision du développement, comment on veut vivre ici au Québec, comment on veut que notre environnement évolue.

15           Alors, ça, c'est vrai pour tous. C'est particulièrement vrai pour les jeunes qui vont avoir à bâtir cette société. Vous allez nous remplacer dans quelque temps à des places de direction et vous aurez à prendre des décisions pour que justement la société soit juste, elle soit à l'écoute des citoyens et elle soit à l'image de leur vision d'un développement où chacun se sent bien dans sa peau, se sent en état justement de confiance dans le milieu où il vit.

20           Alors, j'apprécie et nous apprécions, la commission, particulièrement que deux écoles cet après-midi se soient donné la peine de préparer une présentation pour venir dire un témoignage, que nous allons reprendre en partie, en résumé, bien sûr, mais dans un rapport que nous devons soumettre au ministre de l'Environnement.

25           Le ministre de l'Environnement, lui, aura deux éclairages pour proposer une solution au Conseil des ministres. Il aura le rapport du BAPE. Et de tradition, dans le rapport du BAPE, le premier chapitre est consacré aux citoyens. C'est ce qu'on appelle notre chapitre, le chapitre citoyens, le chapitre 1, c'est-à-dire qu'est-ce que les citoyens ont livré comme message, qu'est-ce qu'ils voudraient que le gouvernement retienne de leur opinion par rapport à un projet.

30           Alors, chacun, on tente de faire une synthèse de tout ce qui est dit, de façon à ce qu'on puisse livrer simplement, sobrement, mais de façon structurée aussi un message clair au gouvernement sur ce que la population a entendu. Parce que les ministres qui ont à prendre une décision ne peuvent pas prendre 50 heures, 100 heures par rapport à chaque dossier. Donc, ils ont besoin d'un document synthèse. C'est ce qu'on prépare pour eux, au BAPE, pour éclairer la décision qui doit être prise par des décideurs élus. Alors, ça, c'est le Conseil des ministres.

35           Le ministre de l'Environnement va donc présenter au Conseil des ministres une proposition de décision, puis il va être éclairé par le rapport du BAPE, mais aussi par le rapport du ministère de l'Environnement qui a une analyse technique à faire pour dire justement: ce projet-là, ça correspond à quoi par rapport aux politiques qu'on a annoncées en termes de développement durable, en termes de sécurité du milieu, etc. Alors, le ministre de l'Environnement va préparer un projet de décret qu'on appelle, et le Conseil des ministres va prendre une décision en collégialité.

45

Alors, ce sont des élus qui vont prendre une décision et c'est pour ça que lorsqu'il y a un projet majeur, ça se rend au Conseil des ministres. Parce que les élus doivent répondre devant leurs électeurs de leur décision. Alors, ça, c'est la démocratie qu'on a au Québec. C'est la démocratie qui se fait entendre par les citoyens qui votent à chaque quatre ans. Ça, c'est une

50

forme de démocratie.

Mais la démocratie aussi appliquée au BAPE, c'est la démocratie qu'on appelle directe, c'est-à-dire que chacun vient dire son opinion et on essaie de trouver une proposition, quelque chose qui fait ce qu'on appelle une zone de convergence de solutions. Ce n'est pas toujours facile de le faire et ce n'est pas toujours possible de le faire. Dans certains cas, on dit au

55

gouvernement: «Il y a deux pensées très différentes. Il y a les pous et les contres, et nous n'avons pas réussi à trouver une solution de compromis.» Dans d'autres cas, on trouve des solutions de compromis.

60

Mais c'est ça notre travail au Bureau d'audiences publiques. C'est de préparer les décisions et, aussi, c'est de faire en sorte que les gens puissent s'exprimer et participer aux décisions en disant au gouvernement via le BAPE: «Voici comment on voit les choses.»

65

Alors, c'est comme ça qu'on va vivre cet après-midi les présentations de chacun, et sentez-vous tous bien à l'aise de vos présentations. Nous allons vous entendre d'abord et, par la suite, nous allons discuter avec vous pour être en mesure de bien cerner les messages que vous voulez livrer.

70

Alors, nous allons commencer par l'école Jean-Moreau, s'il vous plaît. Les porte-parole, si vous voulez bien vous présenter et vous présenter au micro, car tout ce que vous allez dire va être enregistré, mais ne sera pas retenu contre vous.

**M. VICTOR DESCÔTEAUX :**

75

Bonjour. Je m'appelle Victor et je suis en 2e année à l'école Jean-Moreau. Ici, nous sommes une école verte. Pour nous, la solidarité, l'écologie et la démocratie sont des valeurs importantes. C'est pourquoi nous sommes ici aujourd'hui. Chaque classe de l'école est représentée par un agent et nous formons l'escouade verte. Nous sommes venus vous dire que nous sommes contre le projet de mégadépotoir à Sainte-Sophie.

80

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

85 **M. IAN-XAVIER QUIRION DESJARDINS :**

Bonjour. Je m'appelle Ian-Xavier et je suis en 3e année à l'école Jean-Moreau. Nous voulons déposer une pétition de 1 121 noms contre le projet. Elle est signée par des élèves de l'école, nos parents, nos grands frères, nos grandes soeurs, nos grands-parents, nos tantes, nos oncles et nos voisins, tous résidants de Sainte-Sophie. Valérie va vous lire la feuille.

90

**Mlle VALÉRIE GAUTHIER :**

Bonjour. Je m'appelle Valérie Gauthier. Nous disons non au mégadépotoir, parce qu'actuellement le lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie contamine déjà l'eau qui s'écoule en direction de terres agricoles et de puits d'eau potable.

95

Nous disons non au mégadépotoir parce que nous considérons que la Municipalité de Sainte-Sophie n'a pas à accueillir plus de 20 % des déchets domestiques du Québec.

100

Nous disons non au mégadépotoir parce que nous refusons que plusieurs centaines de camions d'ordures circulent sur la 158, près des écoles et des maisons.

Nous disons non au mégadépotoir parce que nous croyons que de petits dépotoirs régionaux pourraient être de meilleures solutions.

105

Nous disons non au mégadépotoir parce qu'il pourrait nuire à la santé des générations futures.

110

Nous disons non au mégadépotoir parce que les gaz à effet de serre issus de l'essence diesel des camions d'ordures auront des effets néfastes sur la santé publique et la qualité de l'air et sur le changement climatique.

Nous disons non au mégadépotoir parce que notre qualité de vie en dépend.

115

Nous demandons également à la Municipalité de Sainte-Sophie de faire des efforts supplémentaires afin qu'un système de récupération et de recyclage des ordures soit mis en place.

Pour toutes ces raisons, nous sommes contre le projet d'agrandissement de 9 millions de tonnes du mégadépotoir de Sainte-Sophie.

120

**Mlle VANESSA MEILLEUR :**

Bonjour. Je m'appelle Vanessa et je suis en 6e année. Nous avons décidé de parler de nos inquiétudes sous forme d'un bricolage.

125

Sur cet arbre, qui est le symbole de notre école, nous avons illustré tous les éléments de la nature qui seront en danger s'il y a un mégadépotoir. Le soleil et les nuages représentent l'effet

130 de serre qui augmente à cause du diesel des camions. Les gouttes d'eau représentent l'eau potable qui se contamine à cause des déchets. Les fleurs, les feuilles, les humains et les animaux illustrent tous les êtres vivants dont la santé est menacée par la pollution des mégadépotoirs.

Maintenant, je vais vous lire quelques slogans qui ont été écrits par des élèves:

135

*La pollution, ce n'est pas bon.*

*Polluer, c'est pire que voler.*

*On ne veut pas de mégadépotoir, parce qu'on ne veut pas une ville poubelle.*

*Nous voulons des animaux en santé.*

140

*On pourrait prendre l'espace pour faire des parcs à la place.*

**LA PRÉSIDENTE :**

145 Merci de votre témoignage. Nous avons quelques questions pour vous. Alors, vous lèverez la main peut-être ou vous vous entendrez entre vous pour donner la réponse que vous souhaitez donner.

150 Nous aimerions d'abord savoir depuis quand vous avez été informés qu'il y avait un projet d'agrandissement d'un lieu d'enfouissement? Est-ce que ça fait longtemps que vous savez qu'il va y en avoir un, qu'il y a un projet à l'horizon?

**Mlle VANESSA MEILLEUR :**

À peu près trois semaines.

155

**LA PRÉSIDENTE :**

160 À peu trois semaines. Mais les gens que vous avez rencontrés pour faire signer les pétitions, est-ce qu'ils étaient au courant qu'il y avait un projet à l'horizon d'agrandissement? Est-ce qu'on vous en a parlé ou si les gens n'étaient pas au courant, en général? Vous avez fait des démarches pour obtenir des signatures d'un mémoire?

**Mlle VANESSA MEILLEUR :**

Oui.

165

**LA PRÉSIDENTE :**

170 D'accord. Est-ce que les gens vous disaient: «Oui, je suis au courant qu'il y a un projet» ou «je n'étais pas au courant», en général? Savez-vous?

**Mlle VANESSA MEILLEUR :**

Bien, la plupart disait que oui, ils le savaient qu'ils étaient pour agrandir Intersan.

175

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Et les gens disaient qu'ils étaient contre ça.

180

**Mlle VANESSA MEILLEUR :**

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

185

Est-ce que vous avez entendu des gens dire qu'ils étaient pour l'agrandissement? Est-ce que ça vous est arrivé aussi?

**Mlle VALÉRIE GAUTHIER :**

190

Bien, pas moi. Moi, tout le monde dans ma famille disait qu'ils étaient contre.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

195

Est-ce que dans votre famille justement, on vous en a parlé avant trois semaines? Est-ce que ça fait plus longtemps que ça qu'on vous en parle dans votre famille?

**Mlle VANESSA MEILLEUR :**

200

Bien, moi, ma mère m'en a parlé.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

Et ce n'est pas à l'école que tu l'as appris, tu l'as appris chez toi. Oui, vas-y.

205

**IAN-XAVIER QUIRION DESJARDINS :**

Moi, avant, bien, il y avait mon beau-père qui travaillait là. Ça fait qu'il me l'a dit, puis c'est de même que je l'ai appris. Puis après, je l'ai appris à l'école.

210

**LA PRÉSIDENTE :**

Pour vous, c'est important de faire du recyclage?

215

**M. VICTOR DESCÔTEAUX :**

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

220

Est-ce que vous en faites à l'école?

**M. VICTOR DESCÔTEAUX :**

225

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

230

Puis vous considérez que ce n'est pas bon pour le sol d'enfouir des déchets?

**M. VICTOR DESCÔTEAUX :**

Oui.

235

**LA PRÉSIDENTE :**

Qu'est-ce que vous craignez le plus lorsqu'on enfouit les déchets dans un site?

**M. VICTOR DESCÔTEAUX :**

240

Bien, que...

**LA PRÉSIDENTE :**

245

Pour l'eau? Vous avez peur pour l'eau?

**M. VICTOR DESCÔTEAUX :**

250

Pour les animaux.

**LA PRÉSIDENTE :**

Pour les animaux.

255

**M. VICTOR DESCÔTEAUX :**

Pour les plantes.

**LA PRÉSIDENTE :**

260

Puis plusieurs sont venus parler du problème des goélands qui vont se nourrir sur les sites d'élimination. Est-ce que vous avez déjà, un de vous, entendu parler des problèmes que ça pouvait apporter au niveau de la santé ou de la contamination des sols, des zones agricoles?

265 **M. VICTOR DESCÔTEAUX :**

Oui.

270 **LA PRÉSIDENTE :**

Pour vous, je sais que vous allez dans une école verte où l'environnement c'est important, puis le fait de participer aux décisions c'est important. Vous avez la chance d'aller dans une école qui a ces valeurs-là. Plusieurs écoles, de toute façon, inculquent ces valeurs aux élèves.

275 Mais est-ce que vous trouvez qu'on en parle assez d'environnement à l'école et à la télévision ou si vous souhaiteriez avoir plus d'information, davantage? Comment vous voyez ça?

**Mlle VALÉRIE GAUTHIER :**

280 Bien, moi, j'aimerais ça qu'ils en parlent plus, qu'ils disent plus d'arrêter de jeter les déchets, d'arrêter de jeter des bouteilles de bière, plein d'affaires.

**LA PRÉSIDENTE :**

285 Donc, tant au niveau de la télévision qu'en général, qu'on en parle plus d'environnement. Vous trouvez qu'on n'en parle pas assez.

**Mlle VALÉRIE GAUTHIER :**

290 Bien, moi, là, je ne sais pas si les autres. Moi, je trouve qu'ils n'en parlent pas assez.

**M. VICTOR DESCÔTEAUX :**

Moi aussi.

295

**Mlle VANESSA MEILLEUR :**

Moi aussi, je trouve qu'ils n'en parlent pas assez.

300 **LA PRÉSIDENTE :**

Et?

305 **IAN-XAVIER QUIRION DESJARDINS :**

Moi aussi, je trouve qu'ils n'en parlent pas assez.

**LA PRÉSIDENTE :**

310 Bon, bien, c'est unanime. C'est une position unanime que vous avez. Vous souhaiteriez que le gouvernement aussi...

315 Vous attendez quoi des élus, ce qu'on appelle les élus, vos députés? Dans les programmes électoraux, est-ce que vous trouvez qu'on en parle assez d'environnement ou si on parle plus d'autres choses? Bon, on comprend que la santé, c'est important. Mais l'environnement, est-ce que vous aimeriez qu'on nous dise comment on devrait évoluer au Québec dans ce sens-là et nos efforts qu'on devrait faire ensemble? Des idées là-dessus? Qu'est-ce que vous attendez du gouvernement?

320 Le gouvernement, finalement, c'est vous autres. C'est ceux qu'on a élus pour nous représenter, donc qui devraient donner l'exemple aussi, puis annoncer des programmes pour répondre aux attentes des citoyens. Vous êtes des citoyens et, en tant que citoyens, qu'est-ce que vous souhaiteriez que vos élus fassent comme action pour que l'environnement soit plus considéré?

325 Vous nous avez parlé d'éducation tout à l'heure. Mais est-ce qu'il y a des choses que vous souhaiteriez qui soient mises en place? On va parler particulièrement des matières résiduelles. Est-ce que vous trouvez qu'on fait assez d'efforts pour recycler, entre autres?

330 **Mlle VALÉRIE GAUTHIER :**

Bien, qu'ils fassent un système de récupération puis de recyclage.

**LA PRÉSIDENTE :**

335 D'accord. Puis vous nous dites aussi que justement, il y a la récupération, le recyclage. Est-ce que vous pensez que les gens sont prêts à en faire du recyclage à la maison?

**Mlle VANESSA MEILLEUR :**

340 Bien, si la plupart nous ont répondu oui, c'est parce qu'ils sont prêts à nous aider puis à recycler.

**LA PRÉSIDENTE :**

345

Alors, merci pour votre témoignage.

Nous invitons maintenant les représentants de l'école du Joli-Bois.

**Mlle ANDRÉE-ANNE VINCENT :**

350

Bonjour. Je m'appelle Andrée-Anne Vincent. Je veux vous expliquer qu'on est des agents de l'école Joli-Bois et on n'est pas tout les agents verts, on a aussi des 1ère année et des 6e année.

355

Nous autres, on est contre parce que, bien, nous, on fait du recyclage, du compostage, puis on veut que l'environnement soit plus propre.

**LA PRÉSIDENTE :**

360

D'accord.

**Mlle ALEXANDRA BRUNET :**

365

Puis nous, on a eu à l'école du Joli-Bois 603 signatures qui étaient contre, parce que ça va polluer la moitié de la terre. Puis surtout qu'à Sainte-Sophie, il y a beaucoup de gens qui habitent là parce que c'est la campagne, puis ils aiment ça, bien, ils vont tous se faire polluer.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

370

Comment t'appelles-tu?

**Mlle ALEXANDRA BRUNET :**

375

Alexandra.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

380

Merci.

**Mlle JESSIKA OUIMET :**

385

Bonjour. Je me présente, Jessica Ouimet. Hier, tous les agents verts de l'école Joli-Bois, nous avons rencontré pour faire un dessin contre l'agrandissement du dépotoir.

**M. PATRICK VALIQUETTE :**

Nous, on ne veut pas le dépotoir pour pas que ça pollue nos eaux, pour pas qu'il y ait trop de bruit, puis que les camions polluent.

390

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

Et comment t'appelles-tu?

395

**M. PATRICK VALIQUETTE :**

Patrick.

400

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

Bonjour, Patrick.

**M. VINCENT DÉRY :**

405

Nous, on est contre pour l'agrandissement. Je m'appelle Vincent Déry. On est contre pour l'agrandissement, parce qu'on a des champs de fraises à Sainte-Sophie, puis on risque de contaminer la terre.

**LA PRÉSIDENTE :**

410

D'accord. Alors, vous représentez une école où il y a beaucoup de jeunes. Est-ce que vous savez combien qu'il y a d'étudiants au total?

**Mlle ANDRÉE-ANNE VINCENT :**

415

Environ 500.

**LA PRÉSIDENTE :**

420

Environ 500, d'accord. Et vous faites partie donc de gens qui sont sensibilisés à l'environnement. Est-ce que vous trouvez que les autres élèves de votre école sont sensibilisés aussi à l'environnement?

**Mlle ANDRÉE-ANNE VINCENT :**

425

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

430 Oui, c'est une valeur importante pour les jeunes?

**Mlle ANDRÉE-ANNE VINCENT :**

435 Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

440 Comment c'est devenu une valeur importante pour vous? Est-ce que c'est parce que vos parents vous en ont parlé ou ce que vous avez entendu à la télévision? Comment vous avez été sensibilisés à l'importance de l'environnement, vous?

**Mlle ALEXANDRA BRUNET :**

445 Moi, mon père, il fait de la mécanique, puis il va proche du dépotoir des fois pour réparer des autos, puis il a entendu qu'ils allaient agrandir le dépotoir.

**LA PRÉSIDENTE :**

450 D'accord. Alors, c'est dans ta famille. D'autres témoignages?

**Mlle JESSIKA OUIMET :**

455 Bien, moi, c'est à l'école après ça. Puis un de mes amis me l'avait déjà dit aussi avant.

**M. VINCENT DÉRY :**

460 Moi, ça a été à l'école aussi. C'est parce qu'à l'école, j'avais manqué une réunion d'agent vert, parce que j'étais pas là, puis là on avait parlé de ça, parce qu'on m'avait dit qu'ils allaient agrandir le dépotoir.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

465 Est-ce que vous pourriez m'expliquer c'est quoi un agent vert? Qu'est-ce que ça fait un agent vert dans l'école?

**Mlle ANDRÉE-ANNE VINCENT :**

470 Un agent vert, bien, ça recycle, comme j'ai dit tantôt. Ça fait du compostage. Puis on respecte le monde, puis on essaie d'aider les gens des fois. Comme là, on ne veut pas que ça agrandisse le dépotoir. Puis on fait des fois des expériences. On ne fait pas d'expériences

vraiment, mais on essaie d'aider. On apprend des choses. Des fois, on aide le monde qui sont vieux. Puis des fois, on a... comme à Noël, on a fait des cartes pour leur bonheur.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

475

Et qu'est-ce que vous recyclez à l'école?

**Mlle ANDRÉE-ANNE VINCENT :**

480

Du papier, puis on fait du compostage. C'est comme des pommes. Je le sais pas, du fromage, je pense.

**Mlle ALEXANDRA BRUNET :**

485

Tout qu'est-ce qui est bon pour la santé, des fruits.

**Mlle ANDRÉE-ANNE VINCENT :**

490

C'est ça, des légumes, des fruits.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

495

Donc, quand vous mangez à l'école, vos déchets de table, vous faites du compostage avec?

**Mlle ANDRÉE-ANNE VINCENT :**

500

Oui, puis les collations aussi.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

Avec les collations aussi. Puis est-ce que vous recyclez du plastique?

**Mlle ANDRÉE-ANNE VINCENT :**

505

Non.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

510

Du verre?

**Mlle ANDRÉE-ANNE VINCENT :**

Non.

515

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

C'est seulement du papier.

520

**Mlle ANDRÉE-ANNE VINCENT :**

Oui.

525

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

Et est-ce qu'à la maison, vous en faites du recyclage?

530

**Mlle JESSIKA OUMET :**

Pas chez moi.

535

**Mlle ANDRÉE-ANNE VINCENT :**

Bien, chez ma grand-mère, on en fait souvent.

540

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

Mais pourquoi vous n'en faites pas à la maison, chez toi?

545

**LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce qu'il y a la collecte qui se fait à la porte? Est-ce que c'est parce qu'il n'y a pas de collecte, ce qu'on appelle la collecte sélective, la collecte des matières qui peuvent se recycler?

550

**Mlle ANDRÉE-ANNE VINCENT :**

Non, il y en a pas.

555

**LA PRÉSIDENTE :**

Vous n'en avez pas. Mais vous en avez à l'école...

555

**Mlle ANDRÉE-ANNE VINCENT :**

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

... pour le papier.

560

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

Puis vous aimeriez ça qu'il y en ait.

565

**Mlle ANDRÉE-ANNE VINCENT :**

Oui. Mais à Saint-Jérôme, il y en a. Moi, chez ma mère à Saint-Jérôme, il y en a du chose pour les plastiques, les bouteilles, le carton. Mais pas à Sainte-Sophie, on n'en a pas.

570

**LA PRÉSIDENTE :**

Donc, s'il y en avait, vous aideriez les gens, vous souhaiteriez pouvoir dire aux gens aussi: «C'est important le recyclage. Puis on peut le faire chez nous ici aussi.»

575

**Mlle ANDRÉE-ANNE VINCENT :**

Oui.

580

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Puis vous êtes au courant que le site, le projet du site, bien, c'est de desservir une partie de la région de Montréal. Est-ce que vous trouvez que les gens devraient automatiquement recycler si jamais il y a un agrandissement ou quel que soit l'agrandissement?

585

Bon, vous nous dites que vous êtes contre, mais est-ce que vous trouvez que c'est une condition absolument importante que les gens respectent ça?

**Mlle ANDRÉE-ANNE VINCENT :**

590

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

595

Puis pour vous, être informé de l'environnement, la qualité de l'environnement, l'air, l'eau, la qualité, est-ce que vous trouvez que c'est une information qui est nécessaire que vous ayez ou si ce n'est pas important, ça?

**Mlle ANDRÉE-ANNE VINCENT :**

600

Oui.

**M. VINCENT DÉRY :**

605 Oui, parce que c'est important pour la terre pour que tout le monde reste en santé. Si on fait pas attention à ça, on va tous mourir.

**LA PRÉSIDENTE :**

610 À un moment donné, on va tous mourir, mais peut-être plus vite ou moins en santé. D'accord, c'est bien ta réponse.

Ça va? Est-ce que vous avez d'autre chose à livrer comme message, que vous souhaiteriez qu'on écrive dans le rapport?

615 **Mlle ANDRÉE-ANNE VINCENT :**

Bien, moi, je suis correcte là.

**LA PRÉSIDENTE :**

620 Vous trouvez que vous avez livré le message que vous aviez à livrer pour l'école?

**Mlle JESSIKA OUMET :**

625 Bien, moi, je trouve que chaque personne devrait faire sa part. Parce que des fois, il y a quelqu'un, mettons, qui va jeter une cannette, il va dire: «Une de plus, ça ne fera rien», mais si tout le monde dit ça, il va toujours en avoir plus, plus.

**LA PRÉSIDENTE :**

630 D'accord. Je vous remercie. Nous vous remercions beaucoup pour votre témoignage. Puis on sait que vous avez dû travailler aussi, ça s'est fait dans le temps des Fêtes. Il y a eu des préparations, tout ça. Vous avez dû travailler pour aller chercher l'opinion des autres. On vous en remercie. Puis félicitez les deux écoles de la part de la commission. Merci.

635 Nous invitons maintenant le Conseil régional de l'environnement des Laurentides.

**M. JACQUES RUELLAND :**

640 Madame la présidente, commissaire, on va changer de registre. Vous avez eu notre mémoire, on va le résumer brièvement.

Notre compréhension des choses, c'est qu'il y a une seule filière de traitement des matières résiduelles au Québec; évidemment, c'est l'enfouissement. Les efforts qui ont été faits

645 pour en développer d'autres n'ont pas réussi à date, et toute augmentation de la capacité d'enfouissement évidemment exerce une pression à la baisse sur les prix et, conséquemment, neutralise les efforts qui pourraient être faits ou les intentions de développer ce qu'on appelle la filière des 3R-V.

650 Dans cette perspective, évidemment, c'est un système qui structurellement est difficile à changer rapidement et, dans cette perspective-là, la compagnie Intersan fait l'hypothèse qu'on va continuer encore pendant plusieurs années à traiter les matières résiduelles exclusivement par l'enfouissement. Et conséquemment, elle demande l'autorisation d'agrandir son site de Sainte-Sophie.

655 On connaît les impacts de l'enfouissement. Ça a été traité lors de la première partie. Ça a été documenté dans d'autres audiences. Mon collègue Martin Drapeau, qui fera une présentation demain, d'Enviro Mille-Îles, a préparé un complément à notre mémoire qui traite en particulier des dangers de l'infiltration dans la nappe phréatique dus aux écoulements du site d'enfouissement et les problèmes comme les goélands.

660 Mais nous, on considère que tant et aussi longtemps que les coûts de l'enfouissement ne rejoindront pas ceux de la filière alternative, qu'il va être illusoire de s'imaginer qu'on va pouvoir implanter une filière compétitive à celle de l'enfouissement.

665 Conséquemment, notre proposition vise essentiellement, en nous appuyant sur les pouvoirs que le législateur a accordés dans la loi aux MRC en ce qui concerne le droit de regard sur l'importation de matières résiduelles destinées à l'enfouissement, nous estimons que la MRC devra utiliser les pouvoirs qui lui sont conférés pour limiter les quantités destinées au site d'enfouissement, soit de manière réglementaire en ce qui concerne, comme on l'a mentionné, les RDD, les résidus domestiques dangereux et les matières putrescibles, d'en réduire l'enfouissement seulement aux municipalités qui ont déjà des programmes de collecte sélective à partir de 2006 et 2007, et d'imposer un droit compensatoire à tous les déchets qui proviennent de l'extérieur de la MRC en particulier, qui s'établirait à 25 \$ la tonne au 1er janvier 2006, avec des augmentations de 25 \$ par année, jusqu'à concurrence de 100 \$ la tonne au 1er janvier 2008.

675 Nous estimons que ça, ça entraînerait évidemment un impact sur la compétitivité du site par rapport à d'autres et probablement entraînerait une réduction de l'enfouissement à Sainte-Sophie. Conséquemment, on pense qu'après deux ans d'expérience, on pourrait évaluer s'il est possible d'autoriser des séquences d'agrandissement supplémentaire. Parce qu'il n'est pas possible de prévoir quel serait l'effet d'une telle surtaxe sur le coût de la matière, conséquemment sur la capacité concurrentielle du site.

685 Évidemment, si cette approche-là était implantée, on pourrait générer des sommes assez importantes. À 50 \$ la tonne, on pourrait générer 50 M\$ par année, et on estime que ce fonds-là devrait être dédié à l'application d'une véritable politique de gestion des matières résiduelles en priorité dans la MRC Rivière-du-Nord; ensuite de ça, à la réduction et aux compensations

nécessaires pour l'ensemble des inconvénients, des dommages causés au milieu ambiant; et finalement, à la résolution des grandes problématiques environnementales de la région.

690

Or, voilà, ça résume un peu notre point de vue là-dessus.

**LA PRÉSIDENTE :**

695

Merci.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

700

Alors, mes questions se rapportaient justement à ce que vous proposez quant à, dans le fond, une taxe...

**M. JACQUES RUELLAND :**

705

Une surtaxe.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

710

... sur les déchets qui viennent de l'extérieur. Qui serait responsable de la gestion des sommes ramassées?

715

Vous semblez, parce que, dans le mémoire, ce n'était pas nécessairement précis, mais dans votre propos, vous semblez limiter ça à la région ou à la MRC. Mais est-ce que vous avez autre chose en tête? Est-ce que ça pourrait être un organisme central qui gère ces sommes ou si ces sommes qui sont récupérées sur les déchets, par exemple, qui seraient importés ici, seraient dédiées exclusivement à la région pour mettre en place des programmes de récupération, de recyclage, de compostage et autres.

**M. JACQUES RUELLAND :**

720

Je pense que, dans un premier temps, il est évident que notre proposition n'est pas très articulée à ce niveau-là, parce que c'est une nouveauté, c'est une première, mais on pense qu'il faut absolument que le fonds soit autonome, au sens où il ne faudrait pas que le milieu municipal considère qu'il puisse s'approprier ce fonds-là pour ses différentes priorités autres que les problématiques qu'on a identifiées.

725

730

Ça peut être un fonds composé, un fonds régi par une forme de conseil d'administration multipartite, mais autonome des autorités municipales et dédié spécifiquement à la résolution des trois volets de la problématique qu'on a identifiés. Il y a toutes sortes de possibilités, mais je pense que c'est important que ce n'est pas une surtaxe municipale qui devrait être perçue comme telle et aller dans le fonds consolidé de la MRC ou des municipalités qui la composent.

735 Mais on n'a pas de... on est ouverts à des discussions là-dessus. On n'a pas de formule précise. C'est évident que les sommes sont importantes, que ça pourrait toucher d'autres MRC, d'autres municipalités environnantes. On a soustrait de cette taxe-là les municipalités, les MRC de la région administrative des Laurentides qui déversent leurs déchets à Sainte-Sophie pour une période de deux ans.

740 Je pense qu'il reste à voir si c'est réalisable et, si oui, comment formuler des modalités qui sont à la fois réalistes et équitables pour l'appliquer. On n'a pas vraiment rien de plus précis que ça à vous dire là-dessus.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

745 Ce que je comprends, c'est que ce serait comme un projet pilote pour la région ici et vous proposez d'ailleurs de limiter le projet à 5 ans, si je me rappelle bien, l'enfouissement.

**M. JACQUES RUELLAND :**

750 C'est-à-dire qu'on limite...

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

755 Le tonnage?

**M. JACQUES RUELLAND :**

760 ... l'augmentation de la surtaxe à 100 \$ la tonne en 2008, qui se poursuivrait à 100 \$ la tonne en 2008. Il y a des précédents.

765 Au Centre Saint-Michel, on a quadruplé le prix de l'enfouissement des matériaux secs, parce qu'on ne voulait pas de matériaux secs. Il semble, je ne suis pas un spécialiste des déchets, mais il semble que les autres sites ont augmenté leur prix à la suite de ça. Je présume que d'autres sites d'enfouissement pourraient suivre la même...

770 Mais notre point, c'est que tant et aussi longtemps que le coût de l'enfouissement incluant, puis même excluant les externalités puis les dommages secondaires comme le transport, tant que ça ne rejoindra pas le coût de mettre en place des politiques de 3R-V, il ne se fera rien, à moins d'une réglementation sévère et appliquée, ce qui n'est pas le cas.

775 Donc, on se dit, bien, là, le législateur accorde les pouvoirs de restreindre l'importation au milieu municipal, il ne précise pas comment restreindre cette importation-là. À date, le milieu municipal a perçu ce pouvoir-là comme un pouvoir de limiter le tonnage destiné à un site d'enfouissement en particulier. On pense qu'il n'y a pas juste une question de limiter le tonnage sur le plan quantitatif, mais aussi de...

780 Parce qu'on n'a pas dans la région à défrayer les coûts directs et indirects générés par l'incapacité de la CMM et de Laval en particulier, qui sont les principaux producteurs de déchets destinés au site, on n'a pas dans la région à défrayer le coût de leur incapacité de mettre en place des politiques qui réduisent leur production de déchets ou qui trouvent des alternatives soit de traitement ou d'enfouissement ailleurs. Donc, la région n'a pas à subir ce coût-là et il semble que l'approche financière est la seule qui va être efficace pour donner le coup de barre nécessaire.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

785 Est-ce que je dois comprendre que vous limitez cette proposition à la région ou si elle devrait s'étendre à d'autres régions également...

**M. JACQUES RUELLAND :**

790 En principe, elle devrait s'étendre partout.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

795 ... qui reçoivent des matières résiduelles?

**M. JACQUES RUELLAND :**

800 En principe. Mais nous, on se prononce dans le cas du dossier de Sainte-Sophie. Elle pourrait s'appliquer partout. Elle pourrait s'appliquer à Lachenaie.

805 Puis je ne vois pas pourquoi le milieu municipal ne l'appliquerait pas. Il y a une source de revenus importante là. Le milieu municipal considère tout le temps qu'il n'a pas les ressources financières nécessaires pour mener à bien ses responsabilités. Là, il n'y a rien, à moins de considérations légales, qui pourrait les empêcher. Mais je ne vois pas, la loi n'est pas spécifique là-dessus, je ne vois pas en quoi ils se priveraient de l'application de cette solution-là.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

810 Et peut-être un dernier point. Quand vous limitez à 100 \$ cette mesure, c'est que vous comparez le coût d'élimination des matières résiduelles au coût du recyclage. Mais dans la mesure où le coût du recyclage augmenterait, j'imagine que c'est, dans le fond, le différentiel que vous cherchez toujours à combler?

**M. JACQUES RUELLAND :**

815 On voudrait comme principe que l'enfouissement soit plus coûteux. Parce que si on tient compte des coûts indirects et des externalités, c'est évidemment plus coûteux. Mais on a limité ça à 100 \$, parce qu'on se dit: «En 2008, on va peut-être être autour de 50 \$ la tonne à l'enfouissement.» 50 \$ plus 100 \$, ça fait 150 \$ la tonne. Il est probablement possible d'implanter

820 des mesures de 3R-V à 150 \$ la tonne, en 2008, qui sont rentables. Mais c'est évident qu'on n'est pas obligés de le limiter à 100 \$ la tonne. On pourrait aller à 125 \$. Il faut rejoindre un prix qui va dissuader l'enfouissement.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

825  
Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

830 Monsieur Ruelland, avez-vous fait cette proposition-là, votre organisme, à la MRC?

**M. JACQUES RUELLAND :**

835 Oui, on l'a fait à la MRC, puis on l'a fait... c'est-à-dire, non, je m'excuse. On l'a présentée aux consultations de la CMM sur leur plan de gestion de matières résiduelles. Ça a été assez bien... ça a été... il y avait une certaine curiosité. Évidemment, ils ne seraient pas très heureux de l'application d'une telle mesure. Mais on a informé la MRC et les municipalités de la région de notre position, mais on ne l'a pas soumise. On n'a pas soumis la proposition officiellement à la MRC et on s'attend à ce que la MRC réagisse à cette position-là.

840  
**LA PRÉSIDENTE :**

Parce qu'en première partie, on nous a dit que cette décision-là concernant le droit de regard n'était pas encore prise.

845  
**M. JACQUES RUELLAND :**

850 Non. Non, ça, la MRC nous a informés qu'elle allait prendre une décision en fonction de l'éclairage qu'elle obtiendrait de l'exercice de consultation de la première et deuxième parties des audiences. On ne connaît pas leur position.

**LA PRÉSIDENTE :**

855 Puis est-ce que vous estimez que les citoyens de la MRC sont au courant de l'importance de ce droit de regard ou si c'est peu connu?

**M. JACQUES RUELLAND :**

860 Moi, je pense que c'est du jargon administratif que la majorité de la population ignore. Je ne pense pas que les gens soient familiers avec les pouvoirs qui sont conférés au milieu municipal dans la loi. C'est une question qui est débattue entre spécialistes, je présume, là. La question est toujours débattue en termes de: «on enfouit ou on n'enfouit pas.»

865 Moi, je pense qu'il n'y a pas de solution dans le moment à court terme à l'enfouissement. Je pense que Intersan est parfaitement raisonnable dans sa demande, il veut garder sa part de marché, puis il se dit: «Ce n'est pas pour demain la veille. On n'est pas à veille de cesser l'enfouissement. Moi, je veux avoir ma part de marché comme les autres et, conséquemment, je demande un agrandissement.»

870 Nous, on se dit: «Bien, si c'est fait de manière absolument sécuritaire et si on corrige les problèmes de sécurité qui ont été identifiés lors de la première partie en particulier, si c'est fait de manière sécuritaire, pourquoi est-ce qu'on leur défendrait d'enfouir si on peut neutraliser l'ensemble des coûts directs et indirects, et en tirer un bénéfice qui va faire en sorte qu'on va pouvoir générer les fonds nécessaires pour atteindre d'autres objectifs plus importants.»

875 Ça semble simpliste, là, mais il me semble qu'il n'y a pas d'autres avenues à la problématique actuelle.

**LA PRÉSIDENTE :**

880 Ça va.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

885 Est-ce que vous pensez que la proposition que vous faites pourrait être plus intéressante, par exemple, pour une municipalité comme Sainte-Sophie, que ce qui est déjà sur la table, c'est-à-dire une entente où elle recevrait, je crois que c'est 450 000 par année?

**M. JACQUES RUELLAND :**

890 Oui. Dans le programme de compensation.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

895 C'est ça.

**M. JACQUES RUELLAND :**

900 C'est clair que les sommes sont... les avantages ne se comparent même pas, là, si on parle de 100 fois le montant là.

905 Je ne limiterais pas ça à, je ne donnerais pas cette responsabilité à la Municipalité de Sainte-Sophie parce que le site est situé à Sainte-Sophie. Mais l'impact de cette activité-là est beaucoup plus large, puis touche un secteur beaucoup plus grand, tout le problème de transport, les goélands, l'infiltration de la nappe phréatique, le traitement du lixiviat et tout ça. Les problèmes, vous les connaissez, ils sont beaucoup plus larges que ça et on ne peut pas non plus appliquer, utiliser ces fonds-là pour traiter une problématique reliée exclusivement à Sainte-

910 Sophie. Je pense qu'il faut élargir la portée de cette approche-là au moins à l'ensemble de la MRC et à d'autres MRC environnantes.

D'ailleurs, la loi prévoit qu'il peut avoir des ententes conjointes entre diverses MRC sur les plans de gestion des matières résiduelles.

915 **Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

920 Merci.

**M. JACQUES RUELLAND :**

Merci.

925 **LA PRÉSIDENTE :**

Nous invitons monsieur Bruno Cloutier, s'il vous plaît. Bonjour.

930 **M. BRUNO CLOUTIER :**

Bonjour, madame la présidente, madame la commissaire. C'est un dépôt verbal et puis dix minutes, ça passe vite, mais on trouve important à chaque fois de commencer un mémoire par une citation. La voici:

935 «*La vie n'est pas ce que l'on a vécu, mais ce dont on se souvient et comment on s'en souvient.*»

C'est de Gabriel Garcia Marquez de *Vivre pour la raconter* en 2003.

940 Alors, en préambule, on pourrait appeler aussi le mémoire *Scénario 2004-A*. Je vous cite le passage qu'on a retenu de la CMM concernant le droit de regard:

«*Alors, ça, c'est un point qui n'est pas compris par les élus chez nous.*»

945 Ça s'est dit ici en DT-4 à Sainte-Sophie, à la page 51. Il s'agit de la séance que j'ai manquée. Donc, j'ai lu ces verbatims-là.

950 Au même titre que pour la MRC de la Rivière-du-Nord que pour la CMM, que pour celle d'Antoine-Labelle et puis parce que le ministre de l'Environnement aura toujours un droit de regard sur votre droit de regard, nous constatons aujourd'hui que la politique municipale, bien, ça

consiste malheureusement aussi quelques fois à empêcher les citoyens de se mêler de ce qui les regarde.

955 Et puis dans le dossier qui nous intéresse, il y a un droit de regard. Et puis je pense que si on n'en parle pas en élection, bien, il s'agit quand même de la seule possibilité de créer la discussion avec le ministère de l'Environnement concernant les mégasites et l'ouverture de nouveaux sites. En ce moment, le ministère s'en lave les mains en se lançant la balle d'un organisme à l'autre ou en attendant, par exemple, les résultats de PGMR.

960 Recyc-Québec n'a absolument aucune idée de la façon de gérer les PGMR. Alors, quand Recyc-Québec ne sait pas quoi faire, bien, il fait des questionnaires. Et puis il n'y a pas de projet de gestion globale qui sera possible au ministère de l'Environnement si les projets sont toujours gérés dans l'urgence.

965 Et puis c'est globalement, dans un contexte global et réellement en projet de société, et puis dans le but de diminuer les tonnages des mégasites vers un «E» raisonnable, un enfouissement raisonnable. On ne veut pas nécessairement de l'argent des 3R-V, les riverains, on veut, les gens l'ont dit hier, ils veulent dormir, on veut un «E» raisonnable.

970 Et puis même un organisme comme le BAPE versus les études, la Direction des évaluations environnementales et puis il y a la Direction régionale, les audiences, c'est juste un mauvais moment à passer pour certains. Et puis après, après le décret, on relance la balle au ministère de l'Environnement, mais en région, donc les articles 22.

975 Pour nous, vous, au ministère de l'Environnement, vous êtes tous dans le même bateau. Et puis en audience, c'est différent. Mais ça, les promoteurs et les consultants, ils le savent très bien, et depuis un temps déjà. Il le savent très bien comment ça fonctionne la mécanique des audiences, la mécanique au niveau des lois comment interférer, faire des représentations, mais il n'y a pas de mode d'emploi pour nous autres.

980 Je pense qu'il n'y a pas ou peu d'espoir pour le «E» des 3R-V sans réforme démocratique, en commençant pas le municipal, et d'abord là. Les responsabilités augmentent, mais pas l'imputabilité. Au niveau de la MRC, il y a différentes MRC. Il y en a des rurales avec le portrait qui change au niveau des municipalités. C'est des nouveaux pouvoirs. Il y a des préfets. Bientôt peut-être qu'ils vont être élus universellement. Il y en a qui n'ont pas à être élus universellement. La politique municipale, je pense qu'elle est loin de plus en plus des citoyens.

985 Au niveau de la CMM, il y a toute cette déresponsabilisation qui s'installe ou s'observe à travers le PMGMR dans la compréhension du dossier de l'enfouissement. On a entendu: «Ceci est la responsabilité des municipalités qui octroient des contrats.» Ça, ça concernait la grosseur des mégasites. Mais moi, je vous le dis, 1 million de tonnes, ça n'a pas de bon sens. C'est juste que ça n'a pas de bon sens.

995 Et on veut, les municipalités encore là et puis tout le monde veut sa part du gâteau, on veut l'argent des 3R-V, mais on laisse le «E» au système établi, au lieu de le parfaire peut-être. Eux disent: «Le BAPE est là pour faire des audiences. On ne fera pas d'efforts de toute façon pour essayer de mieux comprendre et puis, de toute façon, on comprend mal le droit de regard.» C'est ce qu'on retient des élus.

1000 Tout ce que le BAPE pourra constater aujourd'hui, de toute façon, c'est que le droit de regard est le seul outil, pas les PGMR, mais à travers lui, mais c'est le seul outil pour modeler la gestion de l'enfouissement au Québec 25 ans d'avance et de limiter 25 ans d'avance les mégasites au raisonnable acceptable maintenant pour les citoyens et les riverains. Le BAPE  
1005 devra peut-être faire l'effort aussi 25 ans d'avance et de vérifier les chiffres reliés à la compétition, à l'offre et à la demande, au marché qui est distribué entre les ICI en ce moment et le secteur résidentiel.

1010 On a de la difficulté à comprendre les chiffres. Peut-être que pour nous, le résidentiel, ce n'est pas 27 % de la masse totale des déchets, mais c'est peut-être juste 19 %. Les ICI, c'est peut-être plus que 33 %, c'est peut-être 40 % et 45 %.

1015 On détecte ça à travers les extrapolations que les études font. En bout de ligne, si on multiplie par 25 ans, ça n'a pas de bon sens. Et puis on divise par 25 et on se retrouve avec 1 million de tonnes par année. Il y a quelque chose qui ne fonctionne pas.

1020 Mais maintenant, pour ce qui est du BAPE, vérifier toutes les données du transport, en même temps les routes, c'est tout ce que le promoteur ne veut pas. Et puis de toute façon, moins de tonnage pour eux, c'est moins d'argent d'abord pour leur poche. Et ensuite, on va nous dire quoi? Qu'il y aura moins d'argent pour les plans de sécurisation?

1025 Mais bonyienne! - c'est écrit - en ce moment l'urgence est gérée au cas par cas par les fonctionnaires en région, à travers les articles 22 et la surélévation ou le chapeau ou l'intégration au paysage. Bien, c'est un outil pour eux, l'intégration au paysage, afin d'éviter ou de retarder le grand chantier. On a prolongé la durée de vie de sites d'enfouissement grâce à ça sans passer en audience. Ça fait plusieurs années que ça retarde le vrai débat, mais c'est un peu comme essayer de boucher 11 trous avec 10 doigts. C'est difficile.

1030 Maintenant, il faut que les choses changent et puis c'est totalement l'inverse qui se produit concernant le citoyen et sa supposée participation, et pour le «E» des 3R-V, les articles 22, les certificats d'autorisation. Et les fonctionnaires qui les étudient et ils ne sont pas redevables, même pas les directeurs généraux, ne sont pas élus, ne sont pas imputables.

1035 Imaginez si après deux mois de travail un ministre est encore mal informé par ses fonctionnaires à Québec, bien, je vais vous dire, il y a encore beaucoup de travail à faire pour faire comprendre au ministre à travers les organismes et les fonctionnaires... et puis là, en ce moment, il y a un ministre, mais peut-être dans deux mois, dans un an, il va avoir un remaniement. Il faut recommencer à zéro, puisque le nouveau ministre va être encore mal

1040 informé des dossiers. Et bien, pour faire comprendre au ministre ce que c'est vraiment le développement durable au sujet du «E» des 3R-V. Puis ça, c'est un citoyen qui vous le dit, ce qu'il vous dit, c'est qu'il y a beaucoup de travail à faire pour faire ça.

1045 Je vous fais grâce de notre chronologie en petite intro, vous la connaissez au BAPE, puisqu'elle a été déposée en audience concernant Marchand en novembre 2003. Tout est disponible sur le site Internet du BAPE. Et puis c'était surtout pour la CMM, c'était pour les aider à comprendre le «E». Mais pour nous, il y a eu le rapport numéro 160, ensuite le numéro 172, et puis il y aura bientôt le rapport numéro 178 de Marchand.

1050 Mais il y a aussi, pour nous, Lachute qui continue et puis il y a Lachenaie. Mais avant, il y aura aussi un décret à Lachenaie bientôt. Et puis de toute façon, le rapport de la CMM sera même en retard pour Lachenaie et son million de tonnes et sa pile ou son empilement de 54 mètres productrice de biogaz combustible.

1055 Pour la MRC de la Rivière-du-Nord, bien, à regarder votre plan de gestion et puis vos collaborateurs, bien, on a juste une chose à dire: on voit un promoteur, la RIADM de Lachute, et puis le dépôt de l'étude d'impact du site de la RIADM à Lachute, et puis c'était pour votre information, mais on ne voit nulle part le dépôt du rapport numéro 160 du BAPE qui explique beaucoup de choses. Ça, c'est désolant, mais ce n'est pas surprenant de la part d'un promoteur. Les élus à la MRC de la Rivière-du-Nord ou à la CMM, l'ont-ils lu?

1060 On comprend aussi que les chargés de projet entre le bilan de Recyc-Québec et les études, dont CRIQ-Chamard sur la caractérisation des sacs verts, sont un peu mêlés. Moi, je suis perplexe par la quantité astronomique de résolutions présentes au PGMR. On comprend que le droit de regard est une patate chaude pour les élus, un facteur inconnu; une manne, cependant, pour les promoteurs et consultants.

1070 Je vais vous donner un exemple. Lors des élections qu'il y a eues dernièrement à Lachute, bien, c'est parce qu'on n'en a pas parlé du droit de regard que les élections se sont terminées à 51 % pour le maire en place et président de la RIADM. En avoir discuté plus ouvertement aurait changé le pourcentage d'une façon surprenante, j'en suis sûr. Et puis c'est juste un exemple. Mais tout ce qu'on a lu dans les journaux locaux, c'est le projet de pipeline à Lachute pour transporter les biogaz et chauffer le parc industriel. On n'a pas parlé de biofiltre. On n'a pas parlé de l'évolution du site. Et puis ces gens-là à la RIADM ne reconnaissent même pas la compétence du BAPE en la matière au niveau de l'enfouissement. Ça, on l'a entendu à la télévision.

1080 Pour la MRC de la Rivière-du-Nord, pour la CMM et puis pour celle d'Autray, puisque la MRC d'Argenteuil a manqué le bateau pour créer le débat en favorisant un promoteur les yeux fermés, bien, notre regard est posé sur vous 25 ans d'avance. Saurez-vous prendre la bonne décision?

1085 Une toute petite conclusion. On vous invite donc à prendre connaissance de notre mémoire, plutôt nos notes pour supporter notre mémoire verbal. C'est par écrit, déposé en retard. Et de toute façon, ce serait prétentieux d'y voir en lui une fin en soi. C'est seulement une continuité. C'est aller plus loin qu'un simple et court dix minutes. Je pense que ce serait un petit peu plus que dix minutes. Les deux sont probablement un tout indissociable.

1090 Il s'agira aussi du mémoire déposé au PMGMR de la CMM avant le 15 janvier. Il s'agit donc aussi pour le BAPE à Sainte-Sophie, pour nous, de notre résiduel de calepin ou d'un document préparatoire pour vous et complémentaire à notre présentation verbale.

1095 Au BAPE, je vous remercie et j'attends beaucoup de votre rapport. Je m'appelle Bruno Cloutier. Je parle pour Chantal Charron, ainsi que Rose-des-Vents, Desneiges et Noé. Nous sommes une famille, celle de la 12ième Nation. Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

1100 Merci. Alors, comme nous l'avons dit hier, nous donnons jusqu'au 21 janvier aux gens pour compléter leur mémoire. Si des informations additionnelles leur apparaissent importantes à être livrées sous forme d'écrit, on va les recevoir jusqu'au 21 janvier.

1105 Et puis votre droit de rectification – nous, on n'a pas droit de regard, on a un droit de rectification au BAPE – il va s'appliquer jusqu'au 26 janvier, par écrit. Alors, s'il y a des choses qui ont été dites ou écrites dans des mémoires et que ça vous apparaît non conforme à la réalité, pas une question d'opinion, mais une question de fait, on vous inviterait à faire connaître à la commission par écrit, soit par le courriel ou par un document que vous allez nous envoyer, que selon l'information que vous disposez, il y a eu des erreurs qui ont été dites à tel, tel moments dans l'audience publique ou vous allez pouvoir consulter les mémoires. D'accord? Alors, ça, c'est pour tout le monde, ce droit-là.

1110 Alors, on a quelques questions à vous adresser. Justement, vous nous parlez de l'importance du droit de regard, mais comment vous voyez qu'il est particulièrement important ici dans le dossier qu'on examine avec vous?

1115 **M. BRUNO CLOUTIER :**

Bien, c'est 1 million de tonnes par année. C'est les nuisances. C'est les gens. Hier, on les a entendus, les riverains.

1120 Parce que moi, je suis riverain d'un site d'enfouissement, d'un site d'enfouissement à Lachute. Nous, ma maison est à 3,2 kilomètres d'un site d'enfouissement. Puis en première partie, on a entendu le promoteur dire que c'était extrêmement loin. Mais par contre, ce n'est pas vrai. Il y des gens plus proches que nous, à Lachute, du site d'enfouissement. Il y a tout le village entre nous et le site d'enfouissement. Donc, l'église, je crois qu'elle est à à peu près 2,2  
1125 kilomètres.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

Et vous subissez les inconvénients du site d'enfouissement?

1130

**M. BRUNO CLOUTIER :**

Oui. On l'a subi beaucoup par le passé. Et puis c'était en phase 1, donc avant les audiences publiques. Ça s'est passé depuis 92 et même depuis 96, ils ont fait une phase 1 et puis une réhabilitation de site. Ça a impliqué un désenfouissement, un tamisage de l'ancien site. Et puis dans ce temps-là, il n'y avait rien, il n'y avait pas de documentation de disponible. Tout a été rendu public en 2001 par la commission du BAPE.

1135

Donc, à partir de là, on a pu regarder le projet. Suite à ça, à chaque audience, on a toujours une période de réflexion. Souvent, on se dit: «Bien, c'est la dernière.» Et puis c'est en lisant souvent votre rapport qui nous aide à continuer. Donc, après, on a été à Lachenaie pour comprendre.

1140

Nous, on avait à Lachute 500 000 tonnes par année. C'est ça qui a été décrété. Puis même pour nous, c'est deux fois trop. Donc, lorsqu'on voit un projet comme à Lachenaie ou comme ici, à Sainte-Sophie, 1 million, on se dit: «Bien, ça n'a pas de bon sens.» Puis c'est vrai, ça n'a pas de bon sens lorsqu'on entend les riverains. C'est surtout les gens qui sont près des sites d'enfouissement, c'est eux qui sont touchés vraiment.

1145

Ça représente peut-être toujours 1 %; démocratiquement, ils n'ont pas de pouvoir réellement. Et puis s'il faut s'adresser aux instances municipales, bien, bonne chance, parce que ça peut être extrêmement pénible les exercices. Et puis s'il faut en même temps aller vers un organisme supramunicipal, qui est la MRC, pour faire limiter un site d'enfouissement, bien, oui, on va y aller, mais ce n'est peut-être pas là qu'on voudrait que la limite soit imposée. C'est peut-être au niveau de la réglementation ou ce sera un barème.

1150

1155

Les sites d'enfouissement, bien, d'abord et avant tout, il faut que ce soit petit. Puis s'il y a une problématique, bien, là, on étudie la problématique. Mais en ce moment et puis depuis 96, les vieux sites sont régis par les articles 22 et puis il y en a qui vont se conformer. Si, pour se conformer, il faut passer par les audiences du BAPE, bien, il ne faut pas mettre la charrue avant les boeufs.

1160

C'est un peu comme la décision de la CPTAQ de dézoner et puis de donner un peu un aval au projet sans avoir passé par le BAPE. Là, pour eux, comme opinion... moi, je ne suis pas agriculteur, par contre, je suis entouré à Saint-Hermas de producteurs. Et puis, bien, il y a toute une interrogation à se faire, parce que c'est d'abord et avant tout, je pense que l'information est disponible par le BAPE. Et puis ensuite, c'est un projet de société.

1165

1170 Nous, ce qu'on pense, c'est tout de suite on diminue Lachenaie de moitié. C'est un calcul mathématique. On ne peut pas dire: «On limite tous les sites à 100 000 tonnes.» On a Lachenaie à 1 million, Sainte-Sophie 1 million, puis Lachute un demi-million. Ça nous ferait 15 sites. C'est impossible. Donc, on se dit: «Bien, là, il y a un problème.» C'est sûr, on le voit dans les mémoires, on le voit dans les témoignages. Puis nous, on est là aussi pour le réaliser.

1175 Donc, la solution, tout de suite pour créer le débat, bien, c'est peut-être à travers les PGMR, mais c'est d'abord et avant tout par une certaine logique. Si on diminue les sites de moitié, bien, là, il y a une problématique qui se crée, peut-être une urgence, mais ce serait le citoyen qui générerait cette urgence-là, dans le sens où il y aurait des délais à respecter pour prendre des décisions. Mais en ce moment, c'est les promoteurs qui demandent un an de plus  
1180 d'urgence et puis le citoyen: «Bon, comment ça se fait qu'ils continuent un an de plus?»

À Lachute, il n'y avait pas de décret, mais le trou était déjà fait. Les citoyens regardent ça et puis c'est toujours sur le fait accompli. Puis s'il y en a qui pensent qu'une régie intermunicipale, parce que c'est public, bien, ce serait mieux qu'un promoteur privé, bien, je m'excuse. En tout  
1185 cas, à Lachute, ce n'est peut-être pas un bel exemple.

À Marchand, je n'ai pas vu que c'était un bel exemple. Peut-être à La Lièvre. Pour les autres, on ne connaît pas encore suffisamment. Mais je sais que des régies, il y en a plusieurs, puis qui peuvent être constituées différemment d'une régie à l'autre.

1190 Donc, là, le municipal, la MRC et puis ensuite un autre organisme supramunicipal qui délègue et puis lorsque c'est délégué, bien, le projet passe. Et puis ils n'écoutent pas les citoyens, ils renvoient la balle au maire de la ville. Mais on tourne en rond, en réalité.

1195 Si vous voulez me rappeler votre première question, je pourrais voir si j'y ai répondu.

**LA PRÉSIDENTE :**

1200 Ah! j'en ai une deuxième.

**M. BRUNO CLOUTIER :**

D'accord.

1205 **LA PRÉSIDENTE :**

Plusieurs dans leur mémoire souhaiteraient vivement que ce soit soit le ministère de l'Environnement ou une instance, en tout cas, qu'ils ne nomment pas, mais une instance indépendante. On peut lire entre les lignes dans certains cas que ce soit le ministère de  
1210 l'Environnement. Dans d'autres cas, on ne le sait pas. On va demander des questions au moment du dépôt de ces mémoires-là. Mais en tout cas, souhaitent qu'il y ait des vérifications

indépendantes qui soient faites sur les sites en périphérie pour la question de la qualité de l'eau, la qualité de l'air, le bruit, etc.

1215           Entre autres, on a vu en audience publique, en première partie, les gens questionner sur le bruit, qu'ils ont fait affaire avec la police. La police finalement a pris certains commentaires, puis on n'a plus jamais entendu parler de rien. La Municipalité nous a dit qu'ils n'avaient pas consigné de plaintes, puis comme s'il n'y avait pas de rapport annuel en tout cas qui précisait tout ça.

1220           En tout cas, tout ça pour vous dire qu'on sent beaucoup de demandes des gens pour que la confiance s'établisse, qu'il y ait des vérifications indépendantes. Comment vous voyez ça?

**M. BRUNO CLOUTIER :**

1225           Mais d'abord, pour le bruit, on l'a entendu même par le promoteur en première partie, ce qui a été approuvé à l'article 22, depuis que les tonnages ont augmenté dramatiquement peut-être dans les années 90, 97, 98, à Sainte-Sophie, ça a monté en flèche.

1230           Et puis pendant ce temps-là, pendant que ces articles 22 là décrétaient la poursuite de ce site d'enfouissement, effectivement les tonnages ont augmenté, le camionnage a augmenté. Et puis ça a établi une base, un bruit de fond que maintenant avec l'agrandissement les promoteurs et consultants reprennent en disant: «Écoutez, on a déjà 300 camions. On va en avoir 450, 500. Mais il y a déjà un bruit de fond qui est établi depuis deux, trois ans et peut-être plus. Donc, ça ne dérangera pas plus.»

1235           Ce n'est pas vrai, parce que ce bruit de fond là, il a été établi, mais les gens n'ont jamais donné leur avis sur ça. C'était avant les audiences publiques. Et puis hier, on l'a entendu encore, il y a une pétition, 19 noms. C'est magnifique, parce que c'est dans la même rue où les gens veulent dormir.

1240           Nous, moi, à Saint-Hermas, on reste sur la 148, un peu comme la 158, la 117. Et puis les vieilles maisons, bien, c'est un héritage, mais elles sont près de la route. Le salon est à 30 pieds de la route. La vibration, les camions, on la sent comme un tremblement de terre, un petit tremblement de terre. Puis ce n'est pas long, un tremblement de terre, ça peut s'échelonner jusqu'à 10 secondes. On l'a déjà entendu l'été passé. Ça vibre et puis c'est une problématique.

1245           Donc, s'il y a un site d'enfouissement et puis il reçoit moins de tonnage, il y a moins de camions aussi. Le mur ouvert est également moins gros. Il y a moins de goélands. Il y a moins de... c'est plus facile. Quand c'est gros, on le sait, c'est difficile à gérer. Mais étant plus petit, c'est plus facile. Donc, ça, c'était pour le bruit.

1250           Au niveau de la vérification, c'est sûr que... puis on revient toujours à Lachute, parce qu'on a des exemples. L'année passée, il y avait eu des analyses de faites par des personnes indépendantes, des gens de la place qui avaient... ces analyses-là démontraient des coliformes

1255

fécaux. Il y en avait des millions. Par rapport à la norme, c'est inquiétant. Bon, c'est des coliformes totaux ou fécaux, je n'en ai aucune idée. Sauf que ces analyses-là n'étaient pas reconnues. Donc, il fallait les refaire. C'est des organismes. Puis si on veut que les analyses soient bonnes, il faut que ce soit fait par des firmes reconnues.

1260

Donc, oui, il faut établir peut-être une vérification externe, mais je ne vois pas comment. Et puis qui va payer pour ça?

**LA PRÉSIDENTE :**

1265

Oui, justement, parlons-en de payer pour ça. Il y a un principe qui dit: «pollueur-payeur, utilisateur-payeur.» Parfois, on entend des représentants d'organismes dire: «Bien, on a d'autres priorités. On ne peut pas tout faire ça.»

1270

Mais si justement les coûts attribuables au contrôle étaient intégrés pour tout l'ensemble du Québec de façon à ce qu'il puisse y avoir une sorte de fonds pour le contrôle, est-ce que ça pourrait être une approche, une garantie de suivi?

**M. BRUNO CLOUTIER :**

1275

C'est là qu'intervient le projet de société, parce qu'on voudrait globaliser ça, pas seulement par site d'enfouissement, mais que ce soit bon pour toutes les régions.

1280

Puis nous, quand on parle ou quand on entend parler de vérification, c'est au niveau de la provenance des déchets. Qui les produit ces déchets-là? Est-ce que c'est plus les ICI? Est-ce que c'est plus un site de compagnie ou un autre, ou si c'est seulement vraiment le municipal?

1285

Donc, la seule façon pour contrevérifier, nous, ou faire une vérification sur le portrait actuel de la situation, c'est d'aller voir les intrants, le carnet des intrants des compagnies. Tu en prends une comme Intersan, ça nous donnerait une idée d'une région. Mais ce serait de toutes les prendre et puis qu'un organisme... on avait pensé au début à Recyc-Québec, je ne pense pas que ça puisse se faire. Recyc-Québec sont très bons pour faire la formation.

1290

Mais ces données-là dans les carnets des intrants, c'est les producteurs et puis c'est aussi les ICI. C'est ceux-là qui font les emplois, mais c'est aussi ceux qui suremballent. Donc, c'est là, je pense, le point de départ. Il faudrait vraiment qu'un organisme puisse prendre tous les carnets des intrants et puis qu'on puisse vérifier vraiment la provenance des déchets et d'où ça vient pour pouvoir justement peut-être identifier un pollueur plus qu'un autre, identifier une tendance, peut-être enlever de la pression sur le municipal.

1295

Ça représente seulement 27 % en ce moment ou à peu près de tout le tas de vidanges. Et puis c'est là qu'est là la pression. En ce moment, avec les PGMR, il faut recycler. Et puis bientôt, il va peut-être y avoir des amendes, mais on n'interdit rien à l'enfouissement. Dans

1300 certaines provinces, on interdit, on bannit carrément le carton. Il y a plein d'initiatives qui peuvent être prises au niveau des 3R-V.

1305 À Vancouver, c'est un exemple, mais le multicouche, ici, il n'y a pas de marché, on le jette. C'est les petites boîtes à jus en carton. C'est composé de plusieurs couches et puis ça se recycle difficilement. En tout cas, il y a le sigle de recyclage, mais ça, ça porte à confusion. Les gens, ils le mettent dans le bac, mais non, ça finit à l'enfouissement. Parce que le multicouche, il n'est pas cumulé, il n'y a pas de débouché. Mais à Vancouver, c'est un peu comme... ils ont imposé un .05ø. Donc, quand on achète cette boîte-là, ça coûte .05ø, Quand on la ramène où on l'a achetée et puis ils nous ramènent le .05ø.

1310 Maintenant, toutes ces boîtes-là, si elles vont à l'enfouissement, une question de comptabilité, si c'est les gens qui le jettent, c'est classé municipal. Mais si c'était la compagnie qui ramassait tout ça, puis elle payait, elle, pour l'enfouissement, c'était classé ICI, bien, peut-être qu'elle trouverait une solution plus vite pour le recycler.

1315 Donc, la pression, là, est dirigée en ce moment sur les citoyens, mais on attend beaucoup des ICI.

Je pense que j'ai été au-delà de mon trente minutes. Si vous avez une autre question?

1320 **LA PRÉSIDENTE :**

Il reste une minute. On peut conclure.

1325 **M. BRUNO CLOUTIER :**

J'aurais peut-être un article de journal, quelques documents à déposer en addenda à tout ça. Je vais juste vous les énumérer.

1330 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

1335 **M. BRUNO CLOUTIER :**

Je suis sûr que la commission lit tout. Ça, j'en suis persuadé.

1340 Nous, lorsqu'on dit et puis lorsqu'on va en audience, on parle souvent de Saint-Hermas. Et puis ce que les gens retiennent de Saint-Hermas, parce qu'on est passé, c'est qu'il y a un tas de vidanges pas loin. Mais ce n'est pas juste ça. Saint-Hermas, aussi, c'est une petite communauté.

1345 Et puis ici on a un plan de revitalisation du secteur de Saint-Hermas fait par le CLD. Ça explique un peu la problématique de Saint-Hermas. C'est-à-dire, on est dans la CMM. C'est agricole, peut-être 600 personnes. Dans 20 ans, ça va peut-être être encore 600 personnes, en comparaison à la CMM qui va grossir. Donc notre démographie, notre pouvoir, face aux élus, il diminue de plus en plus. Mais le site d'enfouissement monte de plus en plus. Donc, ça, ça peut expliquer un peu à Saint-Hermas.

1350 Il y a aussi une petite école à Saint-Hermas. Et puis c'est ça, le côté enfouissement, on en a parlé, mais notre petite école a remporté le deuxième prix national du concours des prix Essor. C'est un petit article de journal. On est fiers. On vous le laisse.

1355 On a aussi une lettre ouverte qu'on a vue dans *l'Argenteuil* de Lachute, le mercredi 10 décembre. Ça s'intitule *Le feu dans les vidanges à la Régie*. Apparemment, le 24 novembre, à la Régie intermunicipale Argenteuil–Deux-Montagnes à Lachute, le feu aurait pris. Là, ici à Sainte-Sophie, on parle de bioréacteur. Quand on étudie le CA, les CA qui ont été donnés auparavant sur l'ancien bioréacteur, on parle de danger d'incendie. C'est des nouvelles technologies, ça va être classé LET. Il y a des études de faites in situ. On ne sait pas qu'est-ce qui se passe. Ça nous inquiète.

1360 La dernière petite chose ou l'avant-dernière, c'est un article qui a paru concernant un droit de regard, mais c'est juste un exemple. C'est dans *La Presse*, le samedi 13 décembre 2003. C'est concernant les droits de regard des élus municipaux sur l'adjudication des contrats et puis le titre *Un appel téléphonique de La Presse compromet l'adoption d'un article de la Loi 23*.

1365 Au niveau de l'enfouissement, il y a plein de choses qui se passent en ce moment dans le portrait. Au niveau des lois, ça change. Il y a eu la Loi 90. Il y a la Loi 102. Il y a la Loi 130. La CMM veut partir peut-être pas en guerre, mais elle veut faire changer un peu la Loi 102 ou 130, je ne m'en rappelle pas, pour avoir plus d'argent ou un fonds métropolitain.

1370 Il y a plein de choses qui changent et puis le citoyen, on n'est jamais invités à faire des représentations. C'est toujours les promoteurs. C'est toujours ceux qui sont au fait des dossiers. Mais le citoyen, tout ça, c'est loin, c'est très loin de ça. Et puis tout ce qu'on entend parler, c'est, bien sûr, c'est les 3R-V, c'est le recyclage. Le citoyen a sa part à faire, mais je pense qu'il a une place aussi pour donner son opinion, entre autres ici, mais ailleurs sûrement.

1380 Et puis on pense que, nous, en diminuant la grosseur des sites d'enfouissement, en limitant même en ce moment, tout de suite, Lachenaie puis Sainte-Sophie à 500 000 tonnes par année, ça va créer un débat. Et puis sûrement qu'il y a des gens, qui ne côtoient pas des sites d'enfouissement, qui vont apprendre de tout ça. Parce qu'en ce moment, ce qu'on réalise, c'est que lorsqu'on n'a pas un site d'enfouissement dans le décor, on est peut-être un peu loin de tout le débat, ou on comprend mal ou on saisit mal ce qu'il en reste en bout de ligne. C'est pour ça que le droit de regard est probablement assez méconnu et autant au niveau des élus.

1385            Au niveau du comité de vigilance, j'aimerais juste vous déposer deux extraits. À  
Marchand, on a déposé toutes nos annexes publiées depuis 2001. Mais on reprend, d'abord, le  
27 septembre 2002, lorsque c'était monsieur Boisclair qui était ministre, on a envoyé une lettre.  
C'était suivant les audiences. Alors, les audiences ont été fin 2001 à mars 2002. Le rapport du  
BAPE est sorti. Et puis nous, au mois de septembre, on a envoyé une lettre, un dix pages au  
1390 ministre. On vous lit juste ce qu'on pense qu'un comité de vigilance ça pourrait être bon.

*«Le grand principe du développement durable n'est donc pas entièrement sous la seule  
responsabilité du ministère de l'Environnement.*

1395            *Par contre, nous croyons qu'aux conditions standard d'exploitation greffées au décret, en  
particulier celui concernant l'établissement du comité de vigilance, et ce, afin de favoriser une  
implantation efficace et rapide, que soit rattaché aux conditions un plan d'action sur 18 mois  
accompagné d'un certain budget de départ; entre autres, également les fonds nécessaires pour  
l'établissement rapide du site Internet de ce même comité de vigilance.*

1400            *Ces outils et la qualité de la documentation disponible électroniquement donneront dès  
lors toute la crédibilité nécessaire au comité pour bien fonctionner.*

1405            *La qualité des membres nommés au comité, nous l'espérons, saura favoriser une  
concertation avec le milieu, concertation déficiente en phase 1. La qualité du comité de vigilance  
dépend tout d'abord et avant tout des moyens qui lui seront donnés pour fonctionner.»*

1410            Maintenant, si on regarde la politique et puis le projet de règlement par les articles qui  
définissent le comité de vigilance, bien, on pense que ça ne va pas assez loin. C'est le minimum  
prescrit par la loi. Et puis si c'est ce que le promoteur veut faire, un minimum prescrit par la loi,  
puis c'est ce qu'il fait tout le temps, la plupart du temps - en tout cas à Lachute, pour une régie  
intermunicipale, c'est vrai - bien, ce n'est pas assez. Puis le simple citoyen ne peut pas se battre  
contre ça. Mais si c'est inscrit clairement dans la loi, il faut limiter les sites, il faut donner plus de  
crédibilité aussi ou plus d'argent, plus d'indépendance au comité de vigilance, bien, tant mieux.

1415            **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Alors, sur les comités de vigilance, on aimerait beaucoup, peut-être si vous  
pouvez faire une réflexion par écrit d'ici...

1420            **M. BRUNO CLOUTIER :**

Vous me demandez de travailler encore plus?

1425            **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, encore. Ou bien si vous voulez juste me répondre comme ça, là, c'est votre droit  
aussi.

1430 **M. BRUNO CLOUTIER :**

Ça, je vais le déposer ici, ce que j'ai lu, parce qu'on l'avait écrit. Ce qu'on avait dit à Lachute avant, durant les audiences, c'est qu'on n'avait pas confiance en ça.

1435 **LA PRÉSIDENTE :**

Maintenant, avez-vous plus confiance au comité de vigilance?

1440 **M. BRUNO CLOUTIER :**

Non, parce que selon ce qui est prescrit par la loi dans le projet de règlement de matières résiduelles, la publication, la fameuse publication qui est disponible depuis 2000, octobre, bien, nous, par rapport à ce qu'on a écrit, puis même par rapport à Lachenaie, puis je vais vous le lire, dans les conclusions...

1445 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, mais vous nous dites: «Ce n'est pas suffisant, il faudrait plus.» Qu'est-ce qu'il faudrait?

1450 **M. BRUNO CLOUTIER :**

Je ne le sais pas qu'est-ce qu'il faudrait rajouter dans les articles de loi pour qu'on en vienne à...

1455 Regardez, à Lachenaie, dans leur conclusion, il y a un petit paragraphe, ça dit:

*«La commission pense que l'insertion réussie de ce type de projet...»*

1460 - on parle de Lachenaie pour 1 million de tonnes -

1465 *«... dans le milieu passe par l'existence et l'efficacité d'un comité de vigilance indépendant, autonome et doté de moyens financiers adéquats, dont les priorités devraient être la diffusion de l'information et la résolution des problèmes d'intégration du projet en collaboration avec la population.»*

1470 Donc, nous, en 2001, en audience, on n'avait pas confiance. On a réécrit nos idées au ministre. Et puis l'année passée, à Lachenaie, le BAPE est venu à cette conclusion. Ça va dans le sens où on voudrait bien que ce soit inscrit en quelque part dans le projet de règlement. Je ne peux pas vous dire comment ça doit se faire.

**LA PRÉSIDENTE :**

1475 En tout cas, si vous avez des idées pour optimiser ces comités de vigilance là, ces idées vont être bienvenues.

**M. BRUNO CLOUTIER :**

1480 Dès lors, si ça pouvait être diffusé sur Internet toute l'information, tout est là, la difficulté, sauf quand on est en audience au BAPE. Si on n'est pas en audience au BAPE, il faut se lever de bonne heure lorsqu'on ne connaît pas comment ça fonctionne, à qui s'adresser. Et puis faire une photocopie, des fois, d'un document qui a 50 pages, ce n'est pas facile.

1485 Donc si, comme vous le faites, si les comités de vigilance en ramassant l'information peuvent la mettre disponible sur les sites Internet pour le simple citoyen d'être capable de la lire, déjà ça serait un bon départ.

**LA PRÉSIDENTE :**

1490 Et estimez-vous que les comités de vigilance devraient avoir les moyens financiers et légaux pour être en mesure d'aller faire des vérifications environnementales au besoin ou seulement ramasser les données préparées par le promoteur?

**M. BRUNO CLOUTIER :**

1495 Ah! définitivement. Moi, j'aurais aimé ça que le comité de vigilance ait ce pouvoir-là d'aller voir dans les carnets des intrants pour vérifier la provenance des déchets. On pensait...

1500 Lorsqu'on lit la publication, la prépublication d'octobre 2000, c'est des articles de loi. On n'est pas ferrés là-dedans. On ne se prétend pas... loin de là. C'est loin encore plus de la politique, je pense, les contextes de loi, vraiment là, dirigés vers des spécialités. Et puis lorsqu'on tente de lire ça, quand même on détecte que le comité de vigilance, il a quand même assez de pouvoir.

1505 Nous, on a pensé, et puis on était à Marchand dans ce temps-là, on pensait que les comités de vigilance auraient pu avoir ce pouvoir-là d'aller voir dans les carnets des intrants, mais ils ne l'auront pas. C'est ce qu'on en a retenu lors de l'intervention à Sainte-Sophie, en DT-1. Ils vont enlever les informations importantes, en réalité la provenance et puis...

1510 Au niveau des comités de vigilance, oui, j'aimerais ça qu'ils aient plus de pouvoir, mais j'aimerais aussi que le BAPE ait plus de pouvoir. Après 25 ans, ce que vous faites... je dis «vous», ce n'est pas nécessairement à Sainte-Sophie. Mais au niveau du BAPE, ça fait 25 ans qu'ils émettent des recommandations. Mais des fois, le citoyen, on reste sur notre faim. C'est-à-dire, on lit le rapport, on est motivés, oui, il y a quelqu'un qui nous a compris, et puis plus tard, bien, 1515 on voit que, dans le fond, ça tombe dans l'oubli et puis les priorités changent et puis ça ne va pas plus loin.

1520           Donc si, je ne sais pas comment, encore là ce n'est pas une suggestion, mais si le BAPE  
pouvait avoir plus de pouvoir pour recommander encore plus fort des choses, autant pour les  
comités de vigilance, tout le monde en sortirait gagnant.

**LA PRÉSIDENTE :**

1525           Alors, merci pour votre témoignage.

**M. BRUNO CLOUTIER :**

Je vous remercie infiniment.

1530           **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que le porte-parole du Comité consultatif agricole de la MRC de la Rivière-du-Nord  
est arrivé? Non. Alors, nous allons faire une pause et nous allons reprendre avec madame  
Ginette Bessette.

1535           SUSPENSION DE LA SÉANCE

\*\*\*\*\*

REPRISE DE LA SÉANCE

1540           **LA PRÉSIDENTE :**

Nous reprenons avec madame Ginette Bessette.

**Mme GINETTE BESSETTE :**

1545           Bonjour, madame la présidente! Bonjour, madame la commissaire! Bonjour à vous!  
Moi, au début, avant de lire mon mémoire, je voudrais juste vous dire que je trouve que nous, la  
population de Sainte-Sophie, on n'a pas été assez sensibilisés au projet. Oui, il y a eu des  
choses dans les journaux. Oui, il y a eu des choses dans les journaux, des petits... mais comme  
1550           là, on disait: le site devait fermer. Alors, les gens, on dirait qu'ils se sont... on s'est pas comme  
continué à se préoccuper et on n'a pas été consultés, à savoir, vu que ça continuait, si on était  
d'accord ou pas.

1555           En tout cas, moi, je trouve ça. Et je ne suis pas la seule. Parce que les gens à qui j'en  
parle: «Ah! C'est pas fermé, ça?» Ou il y en a qui répondent: «Ah! bien, de toute façon, tout est  
fait. C'est tout décidé d'avance.» Alors, moi, je réponds qu'il ne faut pas baisser les bras et puis,  
en tout cas, on nous dit que la municipalité n'a pas affaire là-dedans, que c'est l'Environnement  
qui a affaire à ce dossier-là. J'aimerais juste vous mentionner ça avant de vous lire mon mémoire.

1560           (L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE).

**Début de la phrase à la page 1: «Mon nom est Ginette Bessette (...)**

**Fin de la phrase à la page 1: «(...) pour notre santé.»**

1565 Et ça, je peux vous en parler des odeurs parce qu'on a eu ici, je ne peux pas dire il y a  
combien d'années à peu près, peut-être une dizaine d'années, on a été aux prises avec les  
odeurs du purin de porc et de poulet. Là, ça, on a réglé ce problème-là et là, c'est le problème  
des vidanges, avec les odeurs avec le problème des vidanges. Ça fait que la population, je  
pense qu'elle commence à en avoir assez.

1570 De plus, on a les goélands qui sont des charognards et font des dégâts partout. Tel que  
j'avais mentionné à la première réunion, moi, j'ai eu des problèmes avec ça cet été sur ma  
piscine, qui faisaient leurs dégâts sur la toile de piscine et c'est pas très intéressant.

1575 (L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE).

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

1580

**Mme GINETTE BESSETTE :**

Et j'aimerais déposer une pétition de 446 noms.

1585 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Juste un instant, on a peut-être quelques petites questions pour vous. Oui, vous  
préconisez la mise en place d'un fonds qui pourrait servir pour dédommager, j'imagine, non  
seulement votre propriété, mais des propriétés attenantes au site.

1590

**Mme GINETTE BESSETTE :**

Oui.

1595 **LA PRÉSIDENTE :**

Lorsque vous parlez de 500 000 \$, c'est sur quelle base?

1600 **Mme GINETTE BESSETTE :**

Bien, moi, j'ai mis sur 20 ans.

**LA PRÉSIDENTE :**

1605 D'accord.

**Mme GINETTE BESSETTE :**

1610 Parce que je ne sais pas, moi, si ça fait défaut dans 10 ans, combien va valoir ma propriété? Sûrement qu'elle va avoir pris de la valeur, si c'est pas déjà qu'elle est dévalorisée à cause déjà du site qui est existant.

**LA PRÉSIDENTE :**

1615 Mais j'imagine...

**Mme GINETTE BESSETTE :**

Parce qu'il fallait mettre une somme, dans le fond.

1620

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Alors, vous, dans le fond, l'objectif de la proposition que vous présentez, c'est qu'il y ait un fonds qui soit mis en quelque part en réserve pour...

1625

**Mme GINETTE BESSETTE :**

1630 Pour nos maisons, pour tout ce qu'on a. Parce qu'au fond, les terres qui sont ici, moi, j'ai une propriété, j'ai trois arpents de terrain, mais il y a des gens qui ont des terres complètes. Si, un jour, tout ça c'est contaminé, qui va vouloir venir s'installer à Sainte-Sophie? Déjà qu'il y a des gens à qui on parle, qui disent: «Moi, c'est de valeur. Si ça, ça continue, moi, je mets à vendre.» Ça fait que là, on va perdre des gens dans Sainte-Sophie.

**LA PRÉSIDENTE :**

1635

D'accord. Alors, on sait qu'il y a un fonds qui est prévu pour restaurer, s'il y a des problèmes comme tels sur un site. Mais vous, ce que vous préconisez, c'est qu'il y ait aussi un fonds qui soit disponible pour les propriétés. J'imagine – vous, vous revendiquez pour vous –

1640 mais j'imagine que par équité, vous proposez que ça soit fait pour les gens qui pourraient être dans la zone d'influence?

**Mme GINETTE BESSETTE :**

1645 C'est ça.

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. C'est dans ce sens-là qu'il faut comprendre votre proposition.

1650 **Mme GINETTE BESSETTE :**

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

1655 Et en termes d'information, vous signalez que vous auriez souhaité que les gens soient davantage informés ou même participent, qu'il y ait une approche décisionnelle.

**Mme GINETTE BESSETTE :**

1660 Oui, parce que ça se fait dans d'autres villes. Même une petite ville ici pas très loin, qui est Blainville. Moi, j'ai un fils qui habite Blainville et tous les projets, même le plus minime projet, ils reçoivent par la poste un papier leur demandant: «Êtes-vous d'accord ou n'êtes-vous pas d'accord?» Ils peuvent répondre par courrier électronique. Ils peuvent répondre par la poste. Comme ils veulent. Ou se présenter, j'imagine, à leur Ville, pour dire qu'ils acceptent ou non. Parce que, moi, mon fils m'a parlé de ça. Il dit: «Je comprends pas qu'ils vous aient pas...»

1670 Parce que, autrement dit, notre conseil, nos élus, quand ils ont voulu se faire élire, ils nous en envoient des papiers. On en reçoit du courrier disant: «Votez pour moi» ou c'est ci, c'est ça. Ils pourraient nous envoyer: «Intersan, êtes-vous intéressés? Il y a une réunion. Si c'est oui ou si c'est non.» Parce que je ne suis pas sûre que tout le monde a le temps de lire les journaux, de voir toutes les choses. Parce que les gens, aujourd'hui, qu'est-ce qu'ils font? Ils travaillent. Ils ont des enfants. Ils arrivent, ils sont pressés. C'est pas tout le monde qui lit tout ça. Tandis que par le courrier, je pense, parce qu'on peut le voir, par le courrier. On peut le voir même par les calendriers qu'ils nous ont envoyés. Tout le monde l'a eu, son calendrier. Tout le monde était content d'avoir son calendrier.

1680 Mais il me semble que ça serait plus facile de contacter les gens comme ça. Parce que beaucoup de gens disent: «Je le sais pas. Intersan, ah! non, je veux pas ça, mais je suis pas au courant. Je veux pas qu'on ait ça, les vidanges», mais ils ne sont pas plus au courant que ça. Ça fait que ça veut dire qu'ils n'ont pas lu ou ils n'ont pas eu accès à ça. On ne leur a pas directement posé la question et qu'ils pouvaient donner une réponse ou de dire: «Bon, on fait une réunion,

toute notre population de Sainte-Sophie.» Puis plus, je dirais que ça n'a pas été bien encadré ou pas assez consulté. On a été informés, mais pas consultés.

1685

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

Par qui auriez-vous souhaité être consultée? Par la compagnie Intersan? Plus informée par votre municipalité?

1690

**Mme GINETTE BESSETTE :**

Par notre municipalité. Que notre municipalité nous envoie quelque chose qui nous dit, mettons: «Vous pouvez vous présenter au sujet d'Intersan. Si vous acceptez l'agrandissement ou pas, vous pouvez vous présenter à un tel endroit. Ou si vous ne pouvez pas vous présenter, répondez-nous par courrier électronique» ou par n'importe quelle façon. C'est ça que j'aurais aimé.

1695

**LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous avez l'intention de le souligner à une rencontre de la municipalité, à une réunion de la municipalité, qu'ils développent des outils pour consulter leur population?

1700

**Mme GINETTE BESSETTE :**

Je suis allée à la dernière réunion qu'il y a eue cette semaine et on nous a dit que c'était pas eux, que c'était l'Environnement qui avait ça entre les mains. C'est comme si... nous autres, on a mentionné qu'il y avait droit de regard quand même, là. Mais non, on n'a pas...

1705

**LA PRÉSIDENTE :**

Quelle est la réponse qu'on vous a dite?

1710

**Mme GINETTE BESSETTE :**

Bien, on m'a dit que c'était l'Environnement qui avait ça entre les mains.

1715

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, ce que vous avez perçu, c'est qu'ils sentaient qu'il n'y avait aucune possibilité d'intervention pour eux?

1720

**Mme GINETTE BESSETTE :**

1725 C'est ça. Bien, oui. Bien, qu'ils avaient leur mot à dire, mais pas plus que ça. Que c'était l'Environnement qui s'occupait de ça, puis eux autres avaient peut-être un droit mais qu'ils ne pouvaient rien faire. C'est ça que j'ai compris.

**LA PRÉSIDENTE :**

1730 Mais est-ce que d'autres sont allés à d'autres réunions pour expliquer peut-être à ces gens qu'il y a des options?

**Mme GINETTE BESSETTE :**

1735 Vous me demandez si?

**LA PRÉSIDENTE :**

1740 Oui. Est-ce que vous avez l'intention de retourner pour demander au conseil municipal qu'il y ait des processus qui soient mis en place pour informer, consulter la population?

**Mme GINETTE BESSETTE :**

1745 Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

1750 Oui? Vous avez l'intention de retourner?

**Mme GINETTE BESSETTE :**

De leur demander plus de détails là-dessus. D'informations.

**LA PRÉSIDENTE :**

1755 C'est bien. Merci.

**Mme GINETTE BESSETTE :**

1760 Merci beaucoup.

**LA PRÉSIDENTE :**

1765 Nous invitons maintenant le Service correctionnel du Canada, s'il vous plaît.

**M. RÉJEAN GRAVEL :**

Madame la présidente, madame la commissaire, bonjour!

1770

**LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour!

1775

**M. RÉJEAN GRAVEL :**

Je me présente, je suis Réjean Gravel. Je suis l'environnementaliste pour la région du Québec au Service correctionnel du Canada. Nous avons déjà déposé notre mémoire il y a quelques jours. Ça fait qu'aujourd'hui, je vais présenter un résumé de notre position.

1780

Donc, le Service correctionnel du Canada a la garde des délinquants qui ont été condamnés à des peines de plus de deux ans de détention. On opère douze pénitenciers au Québec, dont trois tout près d'ici à Sainte-Anne-des-Plaines, qui forment le complexe Sainte-Anne-des-Plaines. À la grandeur du Québec, on retrouve environ 3 500 employés et 3 500 détenus, alors qu'à Sainte-Anne-des-Plaines, c'est près de 800 détenus et presque autant d'employés. Annuellement, on va y dépenser environ 50 M\$ et on retrouve donc différents niveaux de sécurité au niveau des pénitenciers. On a un pénitencier à sécurité minimale, un à sécurité médium, un à sécurité maximale et aussi un à sécurité supermaximale. C'est d'ailleurs le seul au Canada.

1785

1790

On a sur le complexe deux puits qui alimentent en eau donc les 1 550 personnes environ. De ces puits, on puise près de 450 millions de litres d'eau par année. On traite notre eau potable par chloration sur place. On a notre propre usine. Et ces puits-là sont séparés du LES d'Intersan par un tout petit 4.5 kilomètres.

1795

On peut voir ici sur une figure adaptée d'une des figures présentées par Intersan la localisation donc du LES, en haut à gauche. On voit, en bas à droite, la localisation du complexe du Service correctionnel du Canada, le SCC. On peut voir aussi l'endroit approximatif où le biogaz a été découvert, le puits de monsieur Latour. On se rend compte donc qu'on est non seulement près, mais aussi un peu à l'écart de la zone d'étude proposée par Intersan. On voit le trait pointillé. Ça se trouve à être la limite de la zone d'étude que Tecslut a proposée.

1800

On se rend compte aussi, si on regarde l'illustration, que le puits juste à l'est, le petit point orange, c'est le puits de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines, le puits le plus important. Donc, c'est ça. Il y a à peu près, quoi, 1 600, 1550 personnes qui sont abreuvées par nos puits, on pense que c'est important.

1805

Je vais passer par-dessus la problématique qui a été exposée en long et en large par plusieurs intervenants au préalable, et je vais tout de suite passer aux craintes.

1810

1815 Au Service correctionnel du Canada, on craint qu'il n'y ait des migrations de contaminants provenant du LES qui migrent vers nos puits. Si c'est le cas, bien, ça pourrait représenter des risques, non seulement pour le personnel du Service correctionnel du Canada mais aussi pour les détenus. Et si c'était le cas, ça représenterait des coûts très importants pour le Service correctionnel parce qu'on devrait nécessairement traiter nos eaux. On ne pourrait pas choisir d'alternative. Par exemple, on ne pourrait pas offrir de l'eau embouteillée aux détenus. C'est impensable.

1820 **LA PRÉSIDENTE :**

Pouvez-vous nous expliquer pourquoi vous ne pouvez pas offrir de l'eau embouteillée?

**M. RÉJEAN GRAVEL :**

1825 Oui. On a des détenus très dangereux. J'ai dit tout à l'heure qu'on a le seul pénitencier à sécurité supermaximale au Canada. On ne peut pas mettre en présence de ces détenus-là, dans leur cellule, des objets qui pourraient représenter un risque pour la santé des employés. Les détenus sont à l'occasion violents et pourraient utiliser donc ces équipements-là comme des armes pour s'en prendre au personnel ou à eux-mêmes. Je pourrai vous montrer, à la fin de la  
1830 présentation, j'ai une photographie d'une cellule de la détention, de l'unité spéciale de détention, donc le supermaximum, l'endroit où les détenus les plus dangereux sont gardés lorsqu'ils sont en crise, disons, ou lorsqu'ils sont particulièrement dangereux dans des épisodes particulièrement dangereux. Vous allez voir que c'est des cellules où tout est contrôlé. Il y a un lit de béton. Je vous montrerai à la fin de ma présentation.

1835 Donc, ce sont nos craintes de voir une contamination qui se rendrait jusqu'à nos puits, qui ferait en sorte qu'on serait obligés d'investir des montants très importants pour corriger ça.

1840 Peut-être aussi expliquer qu'au complexe de Sainte-Anne-des-Plaines, c'est là qu'on retrouve le centre régional de réception. C'est la porte d'entrée au Service correctionnel du Canada pour les détenus pour la région du Québec. C'est donc l'endroit où les détenus sont évalués et ils sont répartis à travers différents pénitenciers, en fonction de la nature de leurs problèmes, du crime qu'ils ont commis, de leur allégeance à différents groupes criminels. On ne peut pas mélanger n'importe qui avec n'importe qui.

1845 C'est aussi là qu'on va trouver l'unité de santé mentale. On a des détenus qui souffrent de maladie mentale. On leur prodigue des soins particuliers à cet endroit-là et c'est à Sainte-Anne-des-Plaines. Donc, on ne peut pas déménager cette installation-là. On doit rester là et on doit abreuver tout le monde.

1850 Conséquemment, on a des demandes à déposer. Donc, on voudrait s'assurer que les puits du Service correctionnel et aussi, par extension, de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines juste à côté soient vraiment inclus dans le processus d'évaluation.

1855 On voudrait aussi obtenir l'assurance qu'un suivi irréprochable de la qualité des eaux souterraines sera fait.

On aimerait avoir un représentant permanent sur le comité de vigilance de façon à être tenu au courant de l'évolution du dossier.

1860

On serait aussi intéressés à signer un protocole d'entente avec Intersan, similaire à celui qui a été conclu avec la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines. Et avoir aussi un représentant permanent sur le comité technique de suivi.

1865

On aimerait que le BAPE puisse s'assurer que le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire n'aggraverait pas la contamination de la nappe d'eau souterraine. J'ai cru comprendre qu'on était en présence d'une contamination à cause du site actuel. S'il y avait projet d'agrandissement, il ne faudrait pas que ça empire les choses.

1870

Et qu'il y ait des mesures d'atténuation et de gestion adaptative qui soient prévues en cas de progression de la contamination actuelle ou en cas de contamination par de nouvelles sources.

Donc, en conclusion, le Service correctionnel du Canada, on est un voisin, on pense, considérable. On aimerait maintenant être voisin considéré. Et on espère que l'évolution du dossier, l'exploitation du lieu d'enfouissement sanitaire à Sainte-Sophie évolue dans une perspective de développement durable.

1875

On parlait tout à l'heure, donc, juste pour conclure, d'une cellule. Ça, ici, c'est des photographies prises lors d'un exercice de contrôle des fumées, lorsque les détenus mettent le feu dans leur cellule. Ça donne une idée de l'intérieur d'une cellule pour des détenus particulièrement dangereux lorsqu'ils sont en détention. C'est un endroit où tout est en acier. Le lit est en béton. On ne donne pas accès à des objets qui peuvent représenter une menace pour le détenu ou pour le personnel. On ne peut pas offrir des bouteilles d'eau. Je ne dis pas une journée, on a un problème particulier parce qu'on a une contamination à E.coli ou je ne sais quoi. Bon, c'est temporaire. Mais ça ne peut pas devenir une solution à long terme.

1880

1885

**LA PRÉSIDENTE :**

Donc, c'est absolument impensable pour l'institution qu'il y ait une contamination à un moment donné sur plusieurs jours ou plusieurs semaines et que vous deviez avoir à acheter de l'eau, parce que, de toute façon, les volumes sont considérables aussi.

1890

**M. RÉJEAN GRAVEL :**

1895

Effectivement.

**LA PRÉSIDENTE :**

Pour 1 600 personnes.

1900

**M. RÉJEAN GRAVEL :**

On a un plan d'urgence en cas d'une contamination bactérienne, s'il faut intervenir. Mais bon, c'est un problème qui habituellement se règle relativement vite. On peut nettoyer notre réseau de distribution et le remettre en fonction en dedans de quelques jours. Mais dans le cas d'une contamination chimique, là, on est face à un problème permanent et il faut trouver une solution permanente. Et cette solution permanente là ne peut pas être des bouteilles d'eau. Ça doit être un système permanent de décontamination. Ce qui occasionnerait des coûts, on le comprend, très importants.

1905

1910

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Et est-ce que vous avez été approchés, d'une certaine façon, avant l'audience publique pour connaître votre opinion, vos craintes ou vos attentes par rapport au projet qu'on étudie?

1915

**M. RÉJEAN GRAVEL :**

À ma connaissance, il n'y a personne au Service correctionnel qui a été approché par qui que ce soit dans le cadre de ce projet-là. On a été mis au courant par la Municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines qu'il y avait un problème, entre autres au puits de monsieur Latour. C'est là qu'on a appris l'existence du problème.

1920

Par contre, l'existence qu'il y avait un processus d'audiences publiques, qu'il y avait plusieurs documents de disponibles, ça, on n'a pas été approchés par Intersan ou les experts-conseils qui travaillent pour Intersan. Jamais.

1925

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

1930

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

Votre demande à l'effet de participer au comité de vigilance, j'imagine qu'elle ne se limite pas seulement qu'au projet d'agrandissement, mais qu'elle aussi, elle s'attache au suivi des problèmes actuels au site actuel. Ou si vous parlez simplement, là... j'aimerais que vous soyez plus clair là-dessus.

1935

**M. RÉJEAN GRAVEL :**

1940

Oui. J'ai remarqué qu'il y avait trois types d'intervention. Il y a des gens qui viennent ici pour se prononcer sur la gestion des déchets. Il y a des gens qui viennent ici pour se prononcer sur le projet d'agrandissement. Et d'autres qui s'intéressent à la problématique déjà en place, qui touche le site actuellement exploité.

1945

Dans notre cas, ce qui nous préoccupe, c'est la qualité de l'eau. Que cette qualité de l'eau soit menacée par l'exploitation actuelle ou future d'un site d'exploitation tel quel ou modifié, pour nous, ça n'a pas d'importance. Ce qui nous inquiète, c'est la qualité de l'eau qui s'écoule du site.

1950

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

1955

Et quand vous demandez à ce qu'il y ait un protocole d'entente qui soit signé avec Intersan, vous dites bien: similaire à celui de la Municipalité. Donc, est-ce que vous pourriez être plus précis? Est-ce que vous avez déjà en tête quelques éléments qui devraient faire partie de ce protocole d'entente?

**M. RÉJEAN GRAVEL :**

1960

Bien, j'ai lu le protocole d'entente entre Intersan et la municipalité. J'ai trouvé que c'était un document intéressant, une entente intéressante. Il y avait des engagements de la part d'Intersan de tenir au courant la municipalité de l'évolution du projet des résultats d'analyse, qu'Intersan s'engageait à financer certaines activités, etc. Ça m'apparaissait très pertinent pour la municipalité.

1965

Et si on pouvait, nous aussi, avoir droit à des égards de cette nature, à être tenus au courant, à être impliqués dans le processus, de façon à ce qu'on puisse voir venir le problème, s'il y en a un qui se rend un jour jusqu'à chez nous, et nous permettre de réagir en temps et lieu, on apprécierait beaucoup.

1970

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci pour votre témoignage.

1975

**M. RÉJEAN GRAVEL :**

Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

1980

Monsieur Erik Stuyck, s'il vous plaît.

**M. ERIK STUYCK :**

1985 Bonjour, madame la présidente! Bonjour, madame la commissaire! Moi, je suis résidant de Sainte-Sophie. Je m'appelle Erik Stuyck. J'habite ici depuis 1997, assez loin du site quand même. On habite dans le nord de la ville, si on veut.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE).

1990

**Début de la phrase à la page 1: «J'ai travaillé pendant 7 ans (...)**

**Fin de la phrase à la page 1: (...) dans un sac vert.»**

1995 Si je peux mettre une parenthèse ici, je suis allé au conseil de ville de Sainte-Sophie cette semaine, lundi, puis le maire Brière me faisait part qu'ils ont retrouvé une tête d'orignal dans les bacs à recyclage. C'est un manque de sensibilisation en quelque part.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE).

2000

**Début de la phrase à la page 1: «Combien de gens jettent (...)**

**Fin de la phrase à la page 2: (...) je m'oppose à ce projet.»**

2005 Je ne l'avais pas mis à mon mémoire, mais j'ai rajouté un petit annexe à propos du manque de sensibilisation faite aux citoyens. C'est juste une constatation qu'on a faite ici dans la ville. Je trouvais ça tout à fait aberrant que des gens qui restent à la campagne, qui possèdent des terrains de 30 000 pieds carrés, ramassent à l'automne une vingtaine de sacs de feuilles grand format, des sacs orange, remplis de feuilles mortes. Moi, j'ai un ami qui est éboueur à Laval, puis il fait du temps supplémentaire le mercredi à l'automne, juste parce qu'ils ont plus de sacs à ramasser.

2010

Moi, je trouve que c'est le monde à l'envers. Les gens paient pour des sacs, ils mettent du temps à ramasser les feuilles. Par la suite, le sol devient pauvre, ils l'amendent avec de l'engrais chimique. Le sol perd son équilibre, devient trop riche en azote et en phosphore, ce qui entraîne les maladies, fait apparaître des parasites. Ils utilisent par la suite des pesticides et des fongicides. Expliquez-moi ça, là.

2015

Ce processus génère des déchets qui pourraient être éliminés facilement, les feuilles mortes qui pourraient servir à faire du compost, qui remplissent un site d'enfouissement pour rien, puis les produits chimiques qui polluent notre environnement et nos nappes d'eau. C'est ce qui complète.

2020

**LA PRÉSIDENTE :**

2025 Merci pour votre témoignage. Lorsque vous êtes allé à la municipalité cette semaine, vous nous dites, et que quelqu'un a dit qu'il y avait une tête d'orignal dans un bac...

**M. ERIK STUYCK :**

C'est le maire qui a dit ça.

2030

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Et pourquoi ça a été dit ça? C'était en réponse à quelle question?

2035

**M. ERIK STUYCK :**

On est allés quelques gens au conseil de la Ville de Sainte-Sophie pour la période des questions, pour justement poser des questions à ce sujet sur le site, puis l'implication de la Ville de Sainte-Sophie, qu'est-ce qu'elle fait pour l'environnement et etc., et le sujet est venu là-dessus. Le maire Brière s'est mis à parler du recyclage que la ville veut aller de l'avant, puis etc., etc. Puis il a parlé du manque de sensibilisation, puis tout ce qui pouvait se retrouver dans les bennes de recyclage, dont il avait fait mention qu'ils avaient trouvé une tête d'original dans un bac à recyclage. Pas les petits bacs, mais les grosses bennes. Parce qu'à Sainte-Sophie, on n'a pas de petit bac.

2040

2045

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Et est-ce que justement ça a amené la municipalité à dire: «Il faut immédiatement entreprendre des mesures pour bien informer nos citoyens.»

2050

**M. ERIK STUYCK :**

C'est pas ce qui nous a été dit. Ce qui a été dit, c'est plus qu'ils vont, avec la MRC, il y a un projet qu'ils nous ont dit qui était en cours pour le recyclage, qui s'en vient. Que ça va être un autre type de benne, qu'ils sont en train de travailler là-dessus.

2055

Puis ils ont parlé qu'ils cherchent à avoir plus d'argent parce que, présentement, la municipalité de Sainte-Sophie, je crois qu'elle a seulement 9 \$ par gens, par maison, pour le recyclage, alors qu'eux autres, ils estiment que ça leur coûte environ une centaine de dollars pour s'équiper pour ça. Ça fait qu'ils cherchent à avoir plus d'argent. On n'est pas trop au courant de ce qui se passe là-dedans. Ils ne disent pas tout.

2060

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Plusieurs ont souligné l'importance d'équilibrer le coût de l'enfouissement versus le coût du recyclage, parce que si on veut qu'il y ait du recyclage, il faut que les municipalités aient les moyens et l'intérêt surtout, économique entre autres, pour qu'on s'en aille davantage vers le recyclage. Est-ce que ça a été discuté, ça, justement à la séance de lundi?

2065

2070 **M. ERIK STUYCK :**

Non. C'était pas au programme qu'ils discutent de l'environnement.

2075 **LA PRÉSIDENTE :**

Non?

2080 **M. ERIK STUYCK :**

C'était pas à l'ordre du jour. Ça a plus été amené à la période des questions. C'est plus les citoyens, finalement, qui voulaient jaser de ça, que les conseillers puis le maire.

2085 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça a été bien reçu vos interventions?

2090 **M. ERIK STUYCK :**

Plus ou moins. Plus ou moins.

2095 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien. Simplement pour vous demander, bon, plusieurs ont dit: il y a la partie des résidences, des déchets domestiques, mais aussi industries, commerces et institutions. Et, bon, comme vous le mentionnez dans votre mémoire, industriels, surtout, il y a peut-être intérêt à ce qu'il rentre des déchets autres que des déchets réguliers, si vous voulez.

2100 Lorsqu'on vérifie le coût de l'enfouissement pour des déchets dits domestiques, comparativement aux déchets dangereux, il faut rajouter un zéro, tout au moins. Alors, est-ce qu'il y a quelque chose à faire pour que justement il y ait vraiment un tri qui soit fait de façon correcte au niveau des industries?

2105 **M. ERIK STUYCK :**

2110 La solution, c'est une question de conscience aussi, de sensibilisation. D'après moi aussi, de vérification, de meilleur suivi peut-être du ministère. Comme je disais, GM ne pouvait pas tout savoir ce que les employés vont jeter dans les vidanges. Même s'ils le disent aux employés, si l'employé n'a pas envie de le faire, parce que, pour lui, il faut qu'il fasse un détour, puis ça ne lui tente pas de marcher parce que dans les grandes entreprises, on marche énormément, il ne le fera pas. Il va le jeter, pour lui, peut-être à la poubelle la plus proche. GM peut rien faire pour ça. Mais c'est un manque de sensibilisation. À un moment donné, il faut être conscient, c'est une conscientisation des gens peut-être un petit peu plus.

**LA PRÉSIDENTE :**

2115

On le demandera au ministère de l'Environnement peut-être par la suite. Est-ce qu'à votre connaissance, il y a eu des poursuites qui ont été entreprises chez cette entreprise-là, entre autres, pour des mesures qui auraient été dans le non-respect de l'environnement pour la gestion des matières résiduelles?

2120

**M. ERIK STUYCK :**

Non, ça, pas à ma connaissance. Je ne suis pas au courant de ça.

2125

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

**M. ERIK STUYCK :**

2130

Par contre, mon métier que je faisais pour la compagnie à laquelle je travaillais à GM Sainte-Thérèse, qui s'appelait Henkel Surfaces Technologies, on avait plusieurs contrats au travers le Québec, puis je peux vous dire qu'il y a plusieurs des petites usines comme à Notre-Dame-de-la-Merci ou tout ça, où ce que les traitements d'eau, l'eau qui arrive aux traitements d'eau, le rejet est pire qu'avant que l'eau rentre. Puis c'est rejeté directement dans des fossés où ce que les pH pouvaient atteindre les 10 ou des choses comme ça.

2135

Moi, je pouvais pas parler, je perdais ma job. Les gens alentour aussi, puis même le contrat au pire. Mais ce qui me dépassait, c'est comment ça se fait qu'aujourd'hui, on est dans les années 2000, ça se passe encore des affaires de même? Puis un petit peu plus loin, il y avait des vaches qui buvaient dans ce ruisseau-là. Puis ils jetaient des concentrations d'aluminium comme ça se peut pas, là. Je veux dire, il y a beaucoup de chemin à faire.

2140

**LA PRÉSIDENTE :**

2145

D'accord.

**M. ERIK STUYCK :**

C'est comme les membranes, les membranes qu'ils parlent, que souvent ça peut percer ou n'importe quoi. Je ne comprends pas comment ça se fait qu'on ne met pas un courant électrique dans la membrane, on ne met pas un serpent in en fil ou des puces ou n'importe quoi avec la membrane. Je veux dire, par après, on va pouvoir savoir avec un système de technologie où elle est percée, puis quand elle perce exactement. Je ne sais pas pourquoi qu'ils ne le font pas. C'est faisable. On va sur Mars, presque.

2155

**LA PRÉSIDENTE :**

C'est une bonne question. Je ne peux pas y répondre.

2160

**M. ERIK STUYCK :**

Moi, non plus.

2165

**LA PRÉSIDENTE :**

En direct, en tout cas. Merci.

2170

**M. ERIK STUYCK :**

Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

2175

Nous invitons maintenant le Comité consultatif agricole de la MRC de la Rivière-du-Nord.

**M. MARC AUBIN :**

Bonjour, mesdames!

2180

**LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour!

2185

**M. MARC AUBIN :**

C'est un document de quelques pages, 18 pages, puis je vais le parcourir pour une dizaine de minutes et vous m'aviserez quand j'aurai une dizaine de minutes de faites, pour me concentrer sur les recommandations.

2190

Je saute le préambule. Le Comité consultatif agricole de la MRC de la Rivière-du-Nord relève de la loi 23, homologuée le 20 juin 1997, en vertu de laquelle toutes les MRC du Québec dotées d'un territoire agricole doivent instituer un Comité consultatif agricole.

2195

Alors, le CCA, qui est le Comité consultatif agricole, a le mandat d'étudier toutes les questions relatives à l'aménagement du territoire agricole, à la pratique des activités agricoles et aux aspects environnementaux qui y sont rattachés, et de faire des recommandations au conseil de la MRC.

2200 Le CCA de la MRC de la Rivière-du-Nord travaille, depuis sa création, à l'élaboration du schéma d'aménagement du secteur agricole, ainsi qu'à la protection de ce territoire, soit par ses recommandations sur les dossiers qui doivent cheminer à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, soit par sa participation à ces audiences portant sur le projet d'agrandissement du LES de Sainte-Sophie ou autrement.

2205 Le CCA souhaite entendre de la part du ministre de l'Environnement les recommandations nécessaires afin d'assurer la sécurité environnementale du site actuel en exploitation et du nouveau projet. Alors, pour nous, c'est l'essentiel de tout ce document-là. C'est de se sécuriser et d'arriver à satisfaire tous les gens qui étaient ici dans la salle, et puis les  
2210 craintes qu'ils ont émises concernant leur eau potable en particulier, soit souterraines, soit de la nappe de surface.

Alors, dans cet esprit, il est possible de prendre connaissance de certaines préoccupations émises lors d'une réunion tenue le 19 novembre 2002, alors qu'une partie  
2215 seulement de la problématique nous avait été exposée. Alors, il faut être conscient que le 19 novembre, on a pris des décisions, mais avec ce qu'on avait en main. Je trouve que le BAPE a apporté beaucoup, a ajouté beaucoup et nous a permis de consulter des documents qu'on n'avait pas en main, à ce moment-là. Donc, ça a évolué un petit peu, pas parce que la décision n'était pas bonne, mais on n'avait pas tous les éléments.

2220 Alors, une partie seulement de la problématique nous avait été exposée et où Intersan inc. s'est engagée à appuyer la mise en place et à participer à un processus de collaboration avec les intervenants agricoles du secteur, soit le CCA, UPA, municipalité de Sainte-Sophie – je dois dire maintenant de Sainte-Anne-des-Plaines – et la MRC et les agriculteurs voisins du site.

2225 Et, nous, on avait comme ciblé qu'il fallait évaluer l'impact du projet sur le secteur agricole. Il fallait quantifier techniquement et économiquement l'envergure de la perte d'usage agricole sur la superficie visée, les routes d'accès, la fréquence du camionnage.

2230 Il fallait développer des mesures d'atténuation, de compensation et d'accompagnement permettant de dynamiser les activités agricoles au pourtour du site.

Il fallait évaluer la sécurité de l'ancien site opéré par le groupe Richer et Intersan, et s'assurer de récupérer le lixiviat provenant de cet ancien site et de le transférer. À ce moment-là,  
2235 on pensait l'utiliser dans le nouveau projet.

Installer un couvert végétal sylvicole principalement composé de résineux sur l'ancien dépotoir. Cette demande-là était faite surtout lorsqu'on ferme le site, c'était dans cet esprit-là, pour avoir un couvert végétal et que ce soit agréable à l'oeil.

2240 Donc, de soumettre un plan de surveillance permanent auquel la MRC et la Municipalité de Sainte-Sophie auront accès quotidiennement. Donc, on pensait à des sondes, des

ordinateurs qui pourraient permettre au pourtour du site de s'assurer des mesures correctrices qui seront prises.

2245

Depuis cette date, les audiences publiques commandées par le ministre ont soulevé des préoccupations sur le besoin d'éclaircir certaines de nos premières recommandations. Alors, il est probable de notre point de vue que les audiences auraient influencé la décision du 3 octobre, qui était la décision 332064, ainsi que l'autorisation du dernier décret du 3 septembre – ça, c'était la

2250

décision de la CPTAQ, la première décision – ainsi que la décision du décret du 3 septembre du ministre Mulcair portant le numéro 919-2003 du ministère de l'Environnement sur l'agrandissement vertical de la zone 1 du site d'enfouissement de Sainte-Sophie, sur le lot 1 692 617 du cadastre du Québec.

2255

Alors, nous, on pense que l'autorisation n'aurait pas été accordée. D'après notre comité, il y avait matière à réviser l'ensemble des données pour peut-être penser à des choses plus sécuritaires que ce décret-là.

2260

Donc, on vous propose dans ce document-là de faire une synthèse des problèmes. On les divise en deux parties: l'ancien site et le nouveau site. Puis à la fin, on sort les enjeux qui en découlent de ces deux parties de problématique et puis nos recommandations.

2265

Donc, la partie de l'ancien site, les problématiques qui sont reliées à l'ancien site, c'est celles que je vais toucher ici. Puis je ne toucherai pas le nouveau site, les gens peuvent le lire, s'ils désirent.

2270

La géographie, on dit que la partie nord du site se trouve sur la zone de recharge de la nappe souterraine alimentant la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines. À cet effet, il faut consulter la transcription de l'exposé de Golder et associés, experts engagés par le promoteur, et les contre-expertises commandées par la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines.

2275

La composition du sol est un peu mieux connue aujourd'hui et elle ne correspond pas aux qualités requises pour un site d'enfouissement. Alors, là, je vous envoie en référence 2 et 3, la 2 étant: «Dans une argile ayant une perméabilité hydraulique de  $10^{-2}$  cm/seconde, la migration d'un liquide sera de 3 centimètres par an», ce qui est une référence en matière de percolation pour l'argile à être utilisée sous un site d'enfouissement. Donc, c'était cette référence-là.

2280

Donc, monsieur Hubert Bourque, par la suite, nous, on considère qu'il a démontré une contamination de la nappe phréatique de surface lors de la première partie des audiences, lors de sa présentation. Puis je donne les références ici pour les retrouver. Ensuite, il faut penser aussi qu'il a été démontré par monsieur Michael Snow la contamination au biogaz de la nappe d'eau souterraine à l'extérieur de la propriété d'Intersan. Donc, on considère que ces deux nappes-là sont affectées par le site.

2285

2290 Alors, une hypothèse -- bon, ça, on pourrait sauter cette partie-là. Il y a eu des hypothèses faites sur les raisons. Donc, les experts s'entendent pour dire que la couche d'argile sous le site comporte une ou des failles, c'est-à-dire, une partie trop mince et/ou une mauvaise qualité pour assurer l'étanchéité du site. Nous, on développe beaucoup là-dessus, c'est la qualité de la glaise qu'il y a sous le site, et si on la retrouve dans son ensemble, des parties où on entrepose.

2295 Nos lectures nous disent que lorsqu'une cellule d'enfouissement est remplie -- puis on pense que c'est le cas présentement dans l'ancien site -- on doit s'assurer de son isolement total. Il importe donc de mettre en place un système imperméable de couverture des déchets. Cette couverture est une barrière qui doit isoler les déchets du milieu extérieur. Elle sert à contrôler les émissions gazeuses, les odeurs et les liquides présents dans le milieu d'enfouissement, tout en empêchant l'érosion éolienne et hydrique de surface. Elle doit aussi constituer une barrière contre l'infiltration de l'eau dans la masse de déchets. Une telle infiltration génère du lixiviat qui peut déstabiliser la masse de déchets en favorisant son tassement et son affaissement.

2305 Ça fait qu'aujourd'hui, je vous dirais: regardez la zone 3A -- je crois -- de l'ancien site, et puis vous allez vous rendre compte qu'on est en train de la... on la bourre tranquillement, parce qu'elle s'affaisse par le travail qui se fait d'en dessous.

2310 On a parlé de bruit de fond. Je trouve que cette notion-là n'a pas été assez travaillée dans la présentation au BAPE, puis on fait des recommandations à cet égard-là.

2315 Ensuite, dans la partie économique, on fait référence... L'acheminement des déchets en provenance des municipalités autres que celles de la MRC de la Rivière du Nord réduit la vie utile du site à un an seulement. La Communauté métropolitaine de Montréal n'assume pas ses responsabilités en matière de gestion des déchets produits sur son territoire. De plus, elle ne prévoit pas être en mesure d'exercer un tri de ses déchets selon le PGMR avant 2013.

2320 La durée de vie estimée de moins d'un an de l'usine de triage de Lachenaie, de Service sanitaire R.S. inc. (c'est-à-dire, le groupe EBI, Sainte-Genève de Berthier et Saint-Thomas) et Intersan (Sainte-Sophie) nous porte à croire que la situation est hors de contrôle de la part du ministre de l'Environnement.

2325 On est très affectés, comme agriculteurs, de voir que beaucoup de CA se terminent autour de la Ville de Montréal, sans pour autant avoir eu de la part du ministre ou du ministère une politique d'ensemble qui permette de prévoir un tel problème. Puis pour moi, pour avoir côtoyé le monde agricole, malgré toutes les audiences qu'on a eues dans nos milieux, on est rendus une coche plus loin. Puis ça, le ministère de l'Environnement l'a fait pour nous. Il nous a donné des règles, puis des mesures coercitives, il a fait en sorte qu'on est rendus à une coche plus loin. Puis c'est aberrant. On ne pouvait pas penser que la société ne suivait pas le pas. Puis aujourd'hui, c'est comme décevant de voir le niveau de pollution qu'il y a autour de ce site-ci, de

2330 celui de Lachenaie, de celui de Lachute. On ne peut pas saisir qu'est-ce qu'est la politique d'ensemble.

Puis je crois que pour être spécifique, le BAPE devrait adresser – je sors de notre mémoire – mais je crois que le BAPE devrait adresser son gouvernement, puis le conseiller afin  
2335 qu'il rédige des lois qui font en sorte que l'ensemble soit pris en compte, puis la gestion globale des déchets au Québec soit prise en compte. Parce que de cibler que Sainte-Sophie ne met pas la main sur la problématique qui est en cause.

Je pense que ça résume un peu l'aspect économique qu'il y a dans le mémoire.

2340

L'écologique. La pollution existante sur le site Intersan constitue une menace pour les utilisateurs de la nappe d'eau de surface et souterraine des villes de Sainte-Sophie et de Sainte-Anne-des-Plaines. Puis selon nous, les mesures entreprises jusqu'à aujourd'hui par le pompage des eaux à l'extérieur des murs de bentonite n'ont pas résolu la problématique de la pollution  
2345 extérieure du site et ne permettent pas d'assurer une dépollution rapide de la nappe de surface.

Alors, le texte couvre pas mal toute la problématique. Je ne crois pas que dans le temps qui m'est alloué, que c'est pertinent de le lire ici.

Je vais me concentrer sur l'aspect agricole. Quand même, on doit cibler par divers comités les dommages qui sont faits au milieu agricole. Le site d'enfouissement de Sainte-Sophie est pour le moment déstructurant pour le secteur agricole, notamment par le rachat des propriétés agricoles environnantes et le refus de louer – on parle d'Intersan inc. ou des anciens propriétaires en même temps – de louer ces terres pour leur capacité agricole.

2355

Alors, plusieurs agriculteurs sont venus témoigner ici. Une entreprise agricole, lorsqu'elle existe à un endroit, elle est figée, puis elle doit se développer à partir des terres qui sont à côté d'elle. Puis c'est sûr qu'il y a des mouvements qui sont possibles, mais ce n'est pas tous les agriculteurs qui sont capables de faire le pas pour arriver à se déplacer. Donc, c'est cet aspect-là  
2360 qu'on trouvait que Intersan aurait dû collaborer plus pour développer son agriculture et non pas laisser en friche les terres autour.

De plus, la construction de la Montée Val des Lacs, qui était une solution au transport, donnant un autre accès au site, divise la zone agricole et ajoute aux inconvénients de toute autre nature énumérés précédemment. Lorsqu'on passe un boulevard, pour nous, c'est toujours une entaille dans le territoire, puis c'est une porte au développement et ce n'est pas compatible avec  
2365 notre milieu.

Donc, je vais me diriger, je suis conscient un peu du temps qui roule, puis je vais m'en aller vers les enjeux qui sont cités ici dans le document, qu'on a repérés.

2370

Alors, pour nous, les enjeux de l'ancien site, au point de vue agricole, disons, un exemple: c'est un risque de déstructuration du milieu agricole environnant, suite à la

2375

contamination de l'eau et des sols. Alors, il y a des grands usagers d'eau pour fins agricoles, qui sont juste au sud-est, et ils vont être affectés éventuellement si la pollution s'étend dans leur secteur. Puis ils sont déjà affectés par l'état actuel des lieux.

2380

Économique: une hausse démesurée des coûts à long terme de dépollution et de compensation. Alors, c'est bien sûr si on n'agit pas. Puis il y a déjà une étape qu'on peut penser qui est franchie.

2385

Écologique: l'étendue de la pollution de la nappe d'eau souterraine en direction de Sainte-Anne-des-Plaines.

2390

Sociale: le traumatisme pour les communautés de vivre un état de pollution de son environnement immédiat. Ce n'est pas mesurable, ce n'est pas quantifiable, mais advenant qu'on ne ferait que surveiller les puits pendant huit ans, six ans, c'est un stress qu'une population vit. Puis le monsieur est venu témoigner ici pour le centre pénal, puis on peut dire que ça reflète un peu l'ensemble des gens, qu'est-ce qu'ils pensent.

2395

Je vais toucher au nouveau projet sur les enjeux. Suppléer la déficience environnementale. Selon nous, on peut – dans le développement, c'est pour ça qu'on fait quand même la promotion du développement du nouveau projet – on peut offrir une structure économique forte qui permet de corriger les problèmes actuels. Alors que si on était vraiment catégoriques, qu'on demanderait la fermeture du site, on ôte les outils au promoteur pour réussir à dépolluer le site. Ou en partie, il est limité dans ses engagements quant à sa responsabilité. Puis moi, je pense personnellement que les dégâts qui sont là ont déjà dépassé toutes cautions qui ont été déposées devant nous.

2400

Économique: l'absence du projet exerce une pression sur l'ensemble de la gestion des déchets à court terme. Si on ne crée pas ce projet l'impasse dans laquelle se trouve le ministère de l'Environnement avec ses CA autour, je crois que ça ne serait pas consciencieux de notre part. Donc, il faut laisser une porte ouverte d'exploitation, la régir avec rigueur, puis permettre aux autres de s'ajuster en même temps. Donc, c'est la philosophie derrière laquelle on s'est retranchés.

2405

Une dévaluation des propriétés environnantes, si absence de récupération des biogaz. Bien sûr, c'est juste pour justifier. Quand on a des bioréacteurs, c'est la technologie qui est à préconiser, puisque la technologie actuelle ne répond plus aux besoins.

2410

Écologique: solutionner en partie la problématique suprarégionale de la gestion des déchets. J'y ai touchée un petit peu, mais la commission devrait peut-être être assise et avoir ce mandat-là plutôt que de regarder le dossier d'Intersan. Tout découlerait de l'ensemble, alors que, là, on évalue qu'une pièce de l'ensemble.

2415

Que va-t-il se passer si nous faisons rien? Alors, on vous la pose la question. Supposons qu'on ne bougerait pas du tout et qu'on fermerait ce site-là après un an d'exploitation, je pense qu'il y aurait des problèmes non résolus.

2420 Nos recommandations. Le Comité consultatif agricole recommande au ministre de l'Environnement de suspendre les opérations d'enfouissement de déchets à Sainte-Sophie autorisées par le décret 919-2003 en vertu du règlement sur les déchets solides, article 29, alinéa 1 et 2, où il est dit:

2425 «Un LES doit s'effectuer sur un terrain où les conditions hydrologiques sont telles que les eaux de lixiviation s'infiltrent dans le sol et que le temps de migration des eaux y est supérieur à cinq ans avant de parcourir 300 mètres ou avant d'atteindre une source servant à l'alimentation d'eau potable (...). Dans le cas où l'on ne retrouve pas les conditions hydrologiques décrites en premier alinéa, le LES peut s'effectuer à condition que l'on procède à des aménagements afin  
2430 d'empêcher l'infiltration...».

Notre deuxième recommandation, c'est de permettre par décret la construction immédiate d'une seule des cellules 2, 3 ou 4 du projet actuel qui est soumis, du projet d'agrandissement du site d'enfouissement de Sainte-Sophie, si – et seulement si – les qualités de l'argile le permettent  
2435 en guise de mesure d'urgence permettant à l'entreprise Intersan de maintenir rapidement ses opérations.

Je veux spécifier pour la commission que, pour nous, il est important que la qualité hydrologique de la glaise sous le site soit présente. Donc, ça sera une mesure supplémentaire, advenant qu'il y aurait un dégât par un défaut des membranes ou quoi que ce soit.  
2440

Alors, nous recommandons de refuser la construction de la cellule 1 du projet du site d'enfouissement de Sainte-Sophie, à cause de la faiblesse d'homogénéité de la couche d'argile naturelle et de la protection supplémentaire qu'une telle couche procure et ce, malgré qu'il soit possible, dans le cas où l'argile est de moins bonne qualité, d'utiliser des géomembranes – alors, ici, je vois il y a une erreur, je vois *géomanciens*, c'est géomembranes – soit le polymère thermoplastique qui est le plus utilisé pour la construction d'ouvrages de rétention et de confinement.  
2445

2450 Nous recommandons également de refuser l'ajout de glaise, puisque c'est une solution envisagée, lorsque la norme réglementaire des trois mètres n'est pas rencontrée. Alors, pour nous, ce n'est pas acceptable d'arriver avec de la glaise par-dessus cette couche-là.

2455 Nous recommandons le maintien de l'épaisseur maximale de la glaise déjà disponible dans la cellule 2, 3 ou 4, après une vérification sur certains points de sa conductivité hydrique. Alors, j'ai cité dans le texte un certain nombre de graphiques dans lesquels on peut se rendre compte de la profondeur de l'excavation qu'on veut faire dans la cellule 3 et 4. Puis je vous demande de porter attention à ces graphiques.

2460 Nous recommandons que les deux autres cellules soient assujetties à une décision ultérieure et conditionnelle de la part du ministre de l'Environnement à la qualité du sol et aux obligations de résultat des travaux à venir sur le site, tel...

2465 Alors, ces obligations-là, je vais essayer juste de les schématiser, puisqu'elles sont écrites. C'est d'imperméabiliser le site; de canaliser les eaux de surface du périmètre extérieur à dépolluer ces eaux-là; d'exécuter ou de faire exécuter immédiatement une série d'autres mesures connues et destinées à arrêter la diffusion de la pollution déjà constatée, dont certaines sont déjà en voie de réalisation, puisqu'ils ont déjà des actions en cours; d'exécuter ou de faire exécuter immédiatement une autre série de mesures destinées à dépolluer de façon active et définitive la  
2470 nappe souterraine; de transférer... je crois que c'est à Argenteuil qu'ils ont entrepris de tout transférer dans une cellule, l'ensemble. Alors, nous, on veut juste vous mentionner que, pour nous, c'est comme le dernier recours, puisque ça crée beaucoup d'inconvénients aussi quand on fait le transfert des déchets.

2475 Donc, on préconise plutôt – je ne sais pas si vous avez saisi, mais c'est une cellule d'urgence qui est là – fermer le site actuel, se servir des glaises qui sont excavées pour sécuriser et imperméabiliser l'ancien site, et développer seulement après que tout est sécurisé, la cellule 3 et 4, mais après vérification.

2480 On dit aussi d'élaborer un programme sylvicole volontaire avec une contribution financière de l'État.

2485 Madame Boucher, quand j'ai quitté le questionnement à la dernière période, le 5, vous aviez fait une remarque de faire un RCI, je crois. Je suis en accord avec le besoin d'avoir des arbres autour, mais peut-être qu'on peut regarder différentes alternatives pour que les cultivateurs ne soient pas encore pris en otage et obligés de geler une partie de leur terrain parce qu'ils ont un site à côté d'eux. Il faut que ce soit fait d'une façon dynamique, l'interaction entre les deux groupes.

2490 Puis édicter des mesures coercitives à la réglementation sur les déchets solides. Ça, je peux vous dire que juste ça ferait toute la différence dans la gestion globale des déchets. C'est parce que vous n'êtes au même niveau ou le ministère de l'Environnement n'est pas au même niveau dans sa réglementation que dans le milieu agricole. Puis personnellement, moi, j'impute la responsabilité du dégât environnemental du site au ministère de l'Environnement et son suivi.  
2495 Mais c'est personnel.

2500 De mettre en place une approche globale dans la gestion des certificats d'autorisation. Pour l'instant, c'est à la pièce. Ça ne se fait pas d'émettre des certificats à la pièce. C'est impensable. Je ne sais pas qui est en arrière de cette pensée-là, mais je souhaite que le BAPE s'y penche. Ça ne se fait pas, ça.

2505 Ensuite, on recommande, bien sûr, de réviser le protocole d'entente entre la MRC de la Rivière-du-Nord et Intersan inc. à la lumière des recommandations du CCA et de l'ensemble. Je vois que tout le monde se préoccupe de la situation. Donc, c'était l'exposé qu'on avait à faire.

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci pour votre mémoire. On a quelques questions pour vous.

2510 **M. MARC AUBIN :**

Oui.

2515 **Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

Alors, ma première question, c'est en rapport avec ce que vous mentionnez en page 2 du mémoire, je vais le lire:

2520 *«Il est probable que ces audiences auraient influencé la décision 332064 de la CPTAQ...»*

C'est l'avant-dernier paragraphe, en tout cas de ma page 2 à moi.

*«... du 3 octobre 2003, ainsi que l'autorisation par le dernier décret du 3 septembre.»*

2525 Alors, j'aimerais savoir de quelle manière l'information que vous avez obtenue en première partie de l'audience publique aurait influencé votre recommandation, finalement.

**M. MARC AUBIN :**

2530 Bien, sous la cellule 1, la zone 1 qui est mentionnée dans le décret, la couche de glaise n'est pas conforme à la réglementation. Et il n'y a pas de raison de faire de détour à la réglementation. Il y a différentes alternatives qui auraient pu s'offrir au ministre, puis il y avait une pression d'accorder un seul décret.

2535 On voit que la façon de procéder, c'est suite à la demande du promoteur, on évalue et on rend jugement. Mais ce n'est pas la façon de faire. Au Québec, si on veut se placer écologiquement des choses, il faut y aller avec un plan d'ensemble. Puis le ministre se serait rendu compte du danger que l'ancien site portait déjà, puisqu'à la lumière de ce qu'on a vu dans les audiences, on s'est rendu compte du niveau de pollution de la nappe de surface, du niveau de  
2540 pollution de la nappe phréatique. Donc, si tous ces éléments-là avaient été portés à sa connaissance, à mon avis, il n'aurait pas accordé le décret.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

2545 Mais par rapport à la décision de la CPTAQ, c'est particulièrement ça qui m'intéresse.

**M. MARC AUBIN :**

Par rapport à la CPTAQ?

2550

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

Oui.

2555

**M. MARC AUBIN :**

Bien, la CPTAQ, elle, aurait vu dans ce dossier-là que sa zone agricole, dans l'ensemble, est menacée, puis que les solutions n'y sont pas présentes. Et à mon avis, on aurait pu faire des représentations et on peut encore faire des représentations pour renverser cette décision-là, mais ce n'est pas notre voie actuelle.

2560

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

D'accord.

2565

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Aubin, est-ce que vous savez qu'il y a déjà eu une commission générique sur les matières résiduelles au BAPE?

2570

**M. MARC AUBIN :**

En 95, je crois?

2575

**LA PRÉSIDENTE :**

Autour de ça. En tout cas, ça fait sept ans que le rapport a été remis, le 14 février.

**M. MARC AUBIN :**

2580

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

2585

Et puis il y a eu 69 blocs de recommandations, dont certaines recommandations qui portaient entre autres sur l'importance de la régionalisation, sur la démocratie...

**M. MARC AUBIN :**

2590 Oui. Qu'on appuie, d'ailleurs.

**LA PRÉSIDENTE :**

2595 ... la responsabilité partagée avec les citoyens pour ce qui concerne les suivis environnementaux, etc.

**M. MARC AUBIN :**

2600 Oui. C'est un excellent travail qui a été fait.

**LA PRÉSIDENTE :**

Vous pouvez retrouver ça sur le site du BAPE.

2605 **M. MARC AUBIN :**

Mais nous étions conscients, quand on a fait le rapport, que ça existait.

**LA PRÉSIDENTE :**

2610 D'accord. Alors, je voulais juste vous dire que ça, ça existe. Je voulais être sûre que vous puissiez le consulter.

**M. MARC AUBIN :**

2615 Puis-je commenter votre propos?

**LA PRÉSIDENTE :**

2620 Si vous voulez.

**M. MARC AUBIN :**

2625 Alors, malgré le fait qu'il y a quand même une procédure d'établie, puis qu'il y a eu un ensemble, une vision globale qui en est sortie, on voit le résultat. Ce qui est important, c'est le résultat. Donc, on peut adresser et modifier nos politiques en fonction du résultat actuel et dire: bien, regarde, on a un problème. Puis je pense que c'est le ministère de l'Environnement qui a un problème avec ses dossiers de déchets, puis c'est à lui de prendre ses responsabilités, puis d'imposer un rythme, d'imposer des règles. Puis c'est au gouvernement d'offrir les lois  
2630 nécessaires pour le ministère de l'Environnement pour appliquer sa façon de procéder habituelle.

**LA PRÉSIDENTE :**

2635 D'accord. Peut-être juste une question de compréhension. Vous nous dites, en page 10, qu'il pourrait y avoir une dévaluation des propriétés environnantes, s'il y a une absence de récupération de biogaz. Pouvez-vous nous expliquer ça un peu?

**M. MARC AUBIN :**

2640 Je vais repérer la phrase.

**LA PRÉSIDENTE :**

2645 Page 10.

**M. MARC AUBIN :**

Oui. Le premier mot de la phrase.

2650 **LA PRÉSIDENTE :**

«*Le nouveau projet: Économique...*».

**M. MARC AUBIN :**

2655 Économique, oui. Le premier paragraphe: «*Il apparaît...*»

**LA PRÉSIDENTE :**

2660 «*Économique: une dévaluation des propriétés...*», page 10. En tout cas, moi, c'est page 10 à la main.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

2665 C'est dans les enjeux.

**M. MARC AUBIN :**

2670 C'est dans les enjeux?

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

Oui.

2675 **LA PRÉSIDENTE :**

Ancien site...

2680 **Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

Nouveau site.

**LA PRÉSIDENTE :**

2685 ... nouveau site. Nouveau projet.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

Le troisième.

2690

**M. MARC AUBIN :**

Le troisième: une dévaluation des propriétés environnantes.

2695 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Oui.

**M. MARC AUBIN :**

2700

O.K. Si absence de récupération des biogaz. Dans cette phrase-là, ça a été mentionné, si le projet n'avait pas une récupération telle que proposée par un bioréacteur, puis ça serait un site d'enfouissement conventionnel – on le mettrait en rapport avec un site conventionnel – alors, l'enjeu, on trouve que ce projet-là récupère beaucoup plus de biogaz qu'un traditionnel. Puis c'est positif.

2705

**LA PRÉSIDENTE :**

Ah! d'accord.

2710

**M. MARC AUBIN :**

Oui.

2715 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais le fait que malgré la...

**M. MARC AUBIN :**

2720

Mais la dévaluation des propriétés environnantes, bon, si la situation était telle que l'ancien site, on peut dire qu'il y a une dévaluation des propriétés environnantes. Alors que si on maîtrise la situation environnementale, bien, il n'y en aura pas. Donc, l'enjeu, c'était de maintenir... c'est un enjeu, c'est théorique. On mentionne qu'une dévaluation des propriétés environnantes, si l'absence de récupération de biogaz. C'est ça, la phrase.

2725

**LA PRÉSIDENTE :**

Puis avec récupération de biogaz, est-ce que vous craignez aussi qu'il y ait une dévaluation? Parce qu'il y a quand même une partie qui n'est pas captée.

2730

**M. MARC AUBIN :**

Bien, si vous voulez vous attaquer à la partie dévaluation des propriétés, je crains que la plus grosse partie qui va affecter ça, c'est la menace d'eaux souterraines contaminées.

2735

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. C'est ça qui retient les gens.

2740

**M. MARC AUBIN :**

C'est ce qui va affecter le plus l'évaluation des propriétés. Le biogaz qui se glisse, s'il est maîtrisé, je crois qu'il n'y a aucun problème. Et si la nouvelle technologie émet qu'une infime partie de biogaz... dépendant encore là de l'ensemble, moi, je ne suis pas technicien assez pour évaluer l'impact de tout le projet, les 9 millions de tonnes avec le peu de perte. Je ne suis pas au niveau de compétence pour vous évaluer ça.

2745

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

2750

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

Toujours dans votre mémoire, c'est la page 8, mais en fait je vais vous situer parce que je pense que votre mémoire n'est pas paginé. «Problématique de nouveau projet», le point 3: économique.

2755

**M. MARC AUBIN :**

Oui.

2760

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

2765 D'accord? Le troisième paragraphe.

**M. MARC AUBIN :**

2770 Oui.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

Vous dites:

2775 *«À notre avis, la CMM se désresponsabilise en reportant aussi tard que 2013, pour des raisons administratives, l'application du PMGMR.»*

Et c'est là-dessus:

2780 *«Ne serait-il pas plus juste que les utilisateurs cautionnent en plus des mesures déjà prévues par le ministère de l'Environnement envers le promoteur Intersan la sécurité du site?»*

J'aimerais que vous soyez plus clair là-dessus.

2785 **M. MARC AUBIN :**

2790 Bien, l'approche actuelle du ministère de l'Environnement, le comité sent qu'il y a des cautions limitées qui sont envers le promoteur. Donc, il y a eu des cautions pour la fermeture du site, des cautions pendant sa période d'opération, et on pense, nous, que le fait qu'une ville ou une MRC qui vient mettre des déchets ici cautionnerait, elle aussi, la possibilité d'un dégât environnemental, va faire en sorte que cette ville-là va analyser fortement la sécurité du site en question, puis si c'est une règle générale, va faire des choix en conséquence de la sécurité de ces sites, puis elle sera peut-être prête à payer un certain montant pour ses déchets d'enfouissement versus la sécurité qui y est apportée.

2795 Alors, je pense que ça fait tout tourner le débat dans une autre vision. Il y a de la responsabilité des gens qui vont enfouir là, sociale, bien sûr.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

2800 Alors, c'est plus sur la base de la responsabilité sociale des générateurs de matières résiduelles, vous leur dites...

**M. MARC AUBIN :**

2805 Si on prend l'exemple de la CMM...

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

2810 ... il faudrait cautionner les problèmes qui pourraient survenir.

**M. MARC AUBIN :**

2815 C'est un peu dans ce sens-là.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

D'accord.

2820 **M. MARC AUBIN :**

2825 Mais pour préciser, si la CMM avait à cautionner les déchets qu'elle a enfouis ailleurs, elle envisagerait chez elle à moindre coût, elle envisagerait ailleurs, elle regarderait le site de Lachenaie versus le site de Sainte-Sophie, la technologie qui est mise sur place, elle pourrait faire une évaluation quant à sa capacité de prendre un risque. Puis ça va modifier son désir d'enfouir à peu de frais.

**LA PRÉSIDENTE :**

2830 Une dernière question. Votre avant-dernière page avant les références, le dernier paragraphe, votre recommandation 5, à l'item 6:

2835 *«Élaborer un programme sylvicole volontaire avec une contribution financière de l'État dans un rayon d'un kilomètre...»*

Comment vous voyez ça, le programme sylvicole volontaire?

**M. MARC AUBIN :**

2840 J'ai déjà élaboré des idées là-dessus, mais c'est un exemple de programme que je pourrais vous donner, mais je vais plus aller dans les buts du programme. On ferait un périmètre autour du site ou de tout site. Je pense qu'il est temps qu'on pense généralement à la chose. Mais le périmètre serait, exemple, de .5 kilomètre ou de un kilomètre, mais on va augmenter ce périmètre-là par demi-kilomètre à la fois. On regarderait les gens qui sont dans le premier  
2845 périmètre, puis quelles sont les industries présentes, sylvicoles ou agricoles. On parle en milieu agricole là. Et à ce moment-là, on cible les agriculteurs qui sont présents, on regarde le type de revenus qu'ils tirent de leurs sols, puis on leur offre une compensation suffisamment alléchante pour que ces gens-là se lancent en sylviculture dans la partie désirée ou proposée par le plan.

2850           Donc, c'est un programme volontaire, mais il est incitatif en même temps. Ça permet aux  
gens, juste ici, si on regardait le sud-est, il y a un monsieur qui est venu témoigner, il avait des  
boeufs. La partie nord de sa terre, il avait des problématiques, mais il ne savait pas trop  
comment l'exploiter. Si on lui dit de faire de la sylviculture, puis qu'on compense pour la culture  
qu'il a en place de façon adéquate, annuellement, et bien, ce monsieur-là ne se sent pas lésé et  
2855           va même faire une belle sylviculture, avec des obligations, bien sûr.

              Puis les eaux de surface de son terrain, parce que vous êtes hors la propriété d'Intersan  
ou de tout autre site, mais les eaux de surface peuvent être récupérées, s'il y a un dégât.  
Actuellement, il n'y a rien qui permet d'agir chez le voisin, alors que là, dans une contribution  
2860           volontaire, il serait permis d'avoir un programme de récupération des eaux, puis de dépolluer ces  
eaux-là qui sont en libre circulation.

**LA PRÉSIDENTE :**

2865           Merci pour votre témoignage.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

              J'en avais une dernière. C'était sa dernière. Moi, j'en ai une dernière. Vous demandez,  
2870           à la toute fin du mémoire, de réviser le protocole d'entente entre la MRC de la Rivière-du-Nord et  
Intersan, à la lumière des recommandations du CCA. Est-ce que déjà vous avez fait des  
démarches en ce sens ou est-ce que vous vous proposez de les faire prochainement?

**M. MARC AUBIN :**

2875           Nous, on a déposé le mémoire dans une réunion, le 7 janvier. Donc, il fait partie de notre  
procès-verbal. Il est annexé au procès-verbal. Donc, il est tout à fait normal que les maires, dans  
leurs discussions je crois qui sont prévues le 16 et le 21, vont avoir ce mémoire-là en tête ou, en  
tout cas, ça va leur être soumis pour qu'ils puissent prendre des décisions éclairées. Et je sens  
2880           que c'est comme ça que la procédure va se faire.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

2885           Donc, ça va se faire. Ce n'est pas déjà fait, mais ça...

**M. MARC AUBIN :**

              La MRC, normalement, prend en compte les recommandations du CCA et en dispose.  
Nous, on est juste... on fait des recommandations.

2890

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

              Des conseillers.

2895 **M. MARC AUBIN :**

C'est ça.

2900 **Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

Merci beaucoup.

**LA PRÉSIDENTE :**

2905 Merci.

Nous en sommes au droit de rectification. Je crois qu'il y a une personne inscrite. Monsieur André Charron, s'il vous plaît, de la Municipalité de Sainte-Sophie.

2910 **M. ANDRÉ CHARRON :**

2915 Bonsoir, madame la présidente, madame la commissaire, madame l'analyste. Je voudrais m'excuser. Hier, techniquement, je devais être ici hier soir, mais raison santé, j'ai dû m'absenter. On m'a informé de la question qui a été posée versus s'il y avait un registre qui était établi à la municipalité concernant les plaintes sur le bruit ou la circulation.

2920 Comme j'avais dit à la première séance avant les Fêtes, non, il n'y avait pas de registre. C'était tellement minime, les demandes. Mais moi, on est le 14 janvier 2004, de façon rétroactive au 5 janvier 2004, on n'a eu aucune plainte, j'en prends la responsabilité qu'il va y avoir des documents publics quand les gens vont se plaindre de la circulation ou du bruit. On va confiner un registre à la municipalité. Mais moi, depuis deux ans, c'était tellement peu de plaintes que, de façon systématique, quand les gens appelaient, que ce soit la vitesse des camions, nous, on appelait la police de Mirabel et ils allaient faire des inspections pour voir les vitesses ou le bruit, même principe. Mais là, on va les confiner dans des documents.

2925 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci pour votre réponse. Est-ce que votre état de santé va vous permettre d'être ici avec nous, ce soir?

2930 **M. ANDRÉ CHARRON :**

2935 Oui. Je vais être ici ce soir, demain jusqu'à 4 h. Mais demain soir, j'aurai un représentant pour me représenter.

**LA PRÉSIDENTE :**

C'est bien. Merci.

2940

**M. ANDRÉ CHARRON :**

Bienvenue.

**LA PRÉSIDENTE :**

2945

On va aller se reposer et on reprend ce soir à 19 h.

\*\*\*\*\*

2950

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

ET J'AI SIGNÉ:

2955

\_\_\_\_\_  
**LISE MAISONNEUVE, s.o.**